



# Assemblée générale

Soixante et unième session

5<sup>e</sup> séance plénière

Vendredi 15 septembre 2006, à 10 heures  
New York

Documents officiels

Présidente : M<sup>me</sup> Al-Khalifa ..... (Bahreïn)

La séance est ouverte à 10 h 15.

## Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement

Point 55 de l'ordre du jour (*suite*)

### Mondialisation et interdépendance

#### b) Migrations internationales et développement

Rapport du Secrétaire général (A/60/871)

Note du Président de l'Assemblée générale  
(A/61/187)

**La Présidente** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale, conformément à la résolution 60/227 du 23 décembre 2005, va poursuivre le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement.

Je donne la parole à S. E. la baronne Royall de la Chambre des lords du Royaume-Uni.

**La baronne Royall** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni souscrit à la déclaration de l'Union européenne.

Nous nous félicitons de l'organisation de ce Dialogue de haut niveau, car nous pensons que les migrations, lorsqu'elles sont bien gérées, peuvent constituer une force positive pour le développement et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Il est un fait que tous les pays – qu'ils soient en développement ou développés – ont recours aux migrations légales pour combler les carences de leurs marchés du travail. Si les migrations sont mises en œuvre de la bonne manière, il est évident que les avantages qui en sont tirés peuvent sortir – et sortent – les personnes de la pauvreté. Les migrants et les migrantes apportent aux pays d'origine et d'accueil des compétences et une main-d'œuvre qui font cruellement défaut. Les transferts de fonds peuvent fournir aux familles pauvres un revenu stable, et l'expérience migratoire peut changer les comportements et renforcer le pouvoir d'action des personnes, en particulier les femmes.

Le Royaume-Uni est déterminé à appuyer les efforts déployés par les pays en développement pour aider les populations pauvres à tirer avantage des migrations. Nous faisons déjà cela dans un certain nombre de pays. Par exemple, nous œuvrons avec certains pays pour réduire le coût des transferts de fonds et faciliter les transferts, et nous finançons des programmes qui fournissent des services aux migrants pauvres dans les pays en développement. Nous sommes prêts à faire davantage.

Nous pensons que la clef du succès réside dans des partenariats forts en matière de développement et de migrations. Le Royaume-Uni est favorable à une démarche en matière de développement dirigée par le pays. Nous pensons que les pays en développement devraient être maîtres de leur propre développement.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



C'est la raison pour laquelle nous aimerions que les politiques et les mesures en matière de migrations soient mieux intégrées dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté. La position commune de l'Union africaine sur les migrations et le développement a exhorté ses États membres à intégrer les migrations de cette façon. Nous nous félicitons de cette initiative, que nous appuyons, car il est plus probable que les bailleurs de fonds appuient les efforts déployés par les pays pour gérer les migrations efficacement si celles-ci apparaissent dans les stratégies nationales.

Mais, malheureusement, l'histoire des migrations et du développement n'est pas toujours réjouissante. Les migrants peuvent être mal traités. Les pays en développement perdent des personnes qualifiées telles que des médecins, des infirmiers et des professeurs, et cela grève les services. Les populations sont également l'objet de la traite d'êtres humains et victimes des passeurs, ce qui leur fait courir le risque d'être exploités à leur arrivée, soulignant les raisons pour lesquelles les migrations illégales, sans perspective d'un emploi légitime à l'arrivée, n'aident ni les migrants ni les pays qu'ils quittent.

Nous prenons les risques associés aux migrations sérieusement. Il est absolument essentiel que la coopération internationale réduise ces risques. Pour cela, il faut que nous coopérons pour encourager le recours aux offres de migrations légales et pour prévenir et gérer raisonnablement les migrations illégales et la question des retours.

Nous pouvons le plus efficacement contribuer à réduire les risques associés aux migrations par le biais du programme de développement du Royaume-Uni. Se concentrant sur la réduction de la pauvreté, notre aide au développement contribuera à atténuer les conditions qui font que les personnes pensent qu'il n'y a pas d'autre possibilité que d'émigrer. Mais plus précisément, nous contribuons à réduire les risques d'un certain nombre de façons, y compris par le biais de programmes qui visent à contrebalancer la fuite des cerveaux et à améliorer les capacités des migrantes à jouir de leurs droits. Aussi, le Royaume-Uni ne recrute pas activement des professionnels de la santé dans les pays en développement qui ne veulent pas perdre leur personnel.

Nous voyons ce Dialogue comme une occasion de nous réunir, en tant qu'États touchés de manière différente par les migrations internationales, pour

accroître notre compréhension mutuelle et notre analyse des questions au cours d'un débat qui est à la fois constructif et positif. Nous voulons également trouver des moyens concrets de mettre en œuvre ce dont nous avons parlé et tirer les enseignements des expériences des autres.

C'est la raison pour laquelle le Royaume-Uni appuie la proposition visant à ce que ce Dialogue se poursuive au-delà de cette réunion. Il est possible, selon nous, de mettre en place un forum ou un groupe mondial qui se réunisse régulièrement sur une base volontaire, non contraignante et officieuse pour établir un consensus sur les possibilités et les problèmes que les migrations présentent en matière de développement et pour partager les meilleures pratiques.

**La Présidente** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Polo Ferrero, Ministre de la solidarité sociale de l'Italie.

**M. Ferrero** (Italie) (*parle en Italien; texte anglais fourni par la délégation*): Je voudrais remercier l'Assemblée générale d'avoir organisé cette réunion internationale historique. J'espère qu'elle servira d'outil pour mieux comprendre le phénomène des migrations, qui constitue l'un des grands problèmes de notre époque, et pour tenter d'améliorer la coexistence entre les différentes cultures, qui est le fondement de la sécurité collective et de la préservation de la paix.

Je souhaite également confirmer le fait que les vues de l'Italie ont déjà été exprimées précédemment dans cette salle par l'Union européenne.

Comme le savent les membres, l'Italie est depuis de nombreuses années un pays d'émigration. Nos émigrants ont souffert du racisme. En tant que Gouvernement, nous sommes déterminés à modifier nos lois nationales afin qu'elles aient pour fondement les droits des individus, les droits sociaux, et les droits de l'homme, et à mettre fin au drame de l'illégalité vécu aujourd'hui par de nombreux immigrants dans notre pays.

Nous savons que le phénomène des migrations prend racine dans les déséquilibres sociaux et économiques de notre monde, qui existent entre les nations riches et pauvres. Au cœur de ce phénomène, il y a l'espoir que caressent ceux qui quittent leur patrie de construire un avenir plus radieux. C'est dans ce cadre que nous voulons renforcer la coopération pour le développement sous tous ses aspects en réactivant la

coopération bilatérale, européenne et méditerranéenne pour régler cette question.

Nous mettons donc en place des programmes de formation dans les pays d'origine pour lutter contre les organisations criminelles impliquées dans la traite des êtres humains. À cette fin, nous mettons à jour nos lois sur les migrations afin de favoriser l'entrée légale dans notre pays et de mettre fin ainsi à l'immigration illégale.

Les femmes et les enfants sont souvent les principales victimes de la traite des êtres humains. Il est indispensable de veiller à garantir aux mineurs un plein accès aux droits et protections établis par la Convention relative aux droits de l'enfant. Nous insistons sur cet aspect car nous pensons qu'il ne figure pas encore au rang des préoccupations principales dans notre débat comme il le mérite.

En ce qui concerne les autres politiques élaborées par nos pays, le Gouvernement a présenté de nouvelles lois au Parlement pour faciliter le regroupement familial et pour réduire à 5 ans le délai requis pour acquérir la citoyenneté italienne. Le droit à la citoyenneté est fondamental. Les droits sociaux sont un autre point important. En Italie, tous les immigrants, qu'ils soient en situation régulière ou pas, ont un plein accès aux soins médicaux nationaux, et tous les enfants jouissent du droit à l'éducation, évitant ainsi le problème de défection scolaire, qui est l'une des questions les plus problématiques que nous connaissons aujourd'hui. En outre, nous élaborons actuellement une loi permettant aux immigrants de voter lors des élections locales et protégeant la liberté de religion et de croyance afin d'intégrer toutes les expériences culturelles et religieuses dans le tissu social de notre pays.

Pour terminer, les migrants ne sont pas des hôtes en période d'essai perpétuelle; ce sont de nouveaux citoyens susceptibles d'enrichir notre patrimoine culturel avec les éléments de leur propre culture. Ce sont avant tout des individus qui tentent de réaliser un projet de vie. Nous devons donc œuvrer pour faire sortir l'immigration du drame de l'illégalité et encourager l'intégration des citoyens étrangers dans nos communautés.

**La Présidente** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M<sup>me</sup> Mary Wallace, Ministre d'État au Département de l'agriculture de l'Irlande.

**M<sup>me</sup> Wallace** (Irlande) (*parle en anglais*): C'est avec un vif plaisir que je représente ici l'Irlande aujourd'hui à ce forum de l'ONU qui fait tout particulièrement le lien entre les migrations internationales et le développement. Je dois dire, au nom de l'Irlande, qu'en préparant ce Dialogue, nous avons mieux compris les synergies existant entre ces deux domaines, et cela nous a motivés à nouer un plus grand nombre de contacts et à prendre davantage de mesures.

Je voudrais d'emblée dire toute ma gratitude à mon compatriote Peter Sutherland pour tout le travail qu'il a accompli en tant que Représentant spécial du Secrétaire général pour le Dialogue.

Je voudrais également souscrire à la déclaration prononcée par M<sup>me</sup> Tarja Filatov, Ministre du travail de la Finlande, au nom de l'Union européenne.

Pour l'Irlande, cette question revêt une dimension particulière. Il n'est pas exagéré de dire que les migrations, et tout particulièrement l'émigration, constituent un élément déterminant de l'histoire et de l'expérience de l'Irlande depuis deux siècles. Peut-être que la plus grande réalisation de nos politiques économiques de ces dernières années est le fait que pour les jeunes, les migrations sont plus une question de choix que de nécessité comme elles l'étaient par le passé.

La croissance spectaculaire de notre économie au cours de la dernière décennie a entraîné en Irlande une perception tout à fait différente des migrations. Mon pays est devenu une destination de choix pour les travailleurs migrants: 9 % de notre population active n'est pas irlandaise. Les résultats préliminaires du recensement de 2006 indiquent que notre population s'élève à 4,2 millions, et le nombre de ressortissants non irlandais dans l'État est d'environ 400 000, alors qu'il était de 222 000 en 2002.

Nous savons gré aux immigrants de leur contribution au développement socioéconomique de l'Irlande, ainsi qu'à la diversité culturelle du pays. Nous pensons que ces migrations ont enrichi les migrants ainsi que leur pays d'origine. L'augmentation substantielle de la migration au cours d'une courte période de temps a posé des problèmes à l'État et a nécessité la mise en place de structures, de lois et de systèmes afin de la gérer.

Un cadre législatif viable et transparent permettant de gérer efficacement les migrations est

essentiel dans toute économie en développement. Le Gouvernement irlandais a récemment annoncé ses propositions en vue d'une nouvelle loi relative à l'immigration, à la résidence et à la protection, ce qui représente un remaniement complet des lois sur l'immigration remontant à 1935. Cette loi constituerait le cadre pour des migrations légales et bien gérées. Elle énoncera, dans un code unique, des procédures statutaires d'ensemble pour l'application des politiques énoncées aux différentes étapes du processus d'immigration. Nous élaborons également des politiques visant à encourager les individus dotés de qualifications, de talents ou de compétences d'entrepreneur particulières à considérer l'Irlande comme destination permanente.

Les stratégies d'intégration des migrants en situation régulière sont un autre élément vital dans le domaine de la circulation des personnes. L'Irlande est déterminée à renforcer le cadre déjà mis en place pour l'intégration et à veiller à ce que la population des migrants bénéficie d'une pleine protection juridique luttant contre l'exploitation, soit sur le marché du travail ou ailleurs dans la société.

Il nous faut toutefois accepter le fait que l'Irlande est désormais une société multiculturelle où plus de 160 nationalités vivent et travaillent ensemble. L'intégration des nouveaux arrivants dans une société multiculturelle est l'une des questions sociales les plus importantes pour les prochaines décennies.

Le grand défi de ce Dialogue de haut niveau est de trouver des moyens appropriés de tirer le meilleur parti des migrations internationales sur le plan du développement et de réduire au minimum leurs effets néfastes. L'Irlande reconnaît que chaque pays a la responsabilité principale de son propre développement, mais qu'il doit s'efforcer d'appuyer les gouvernements partenaires dans le monde en développement pour réduire la pauvreté et permettre aux individus de satisfaire leurs besoins essentiels en matière de santé, d'éducation et de moyens de subsistance. L'Irlande s'est engagée à atteindre d'ici 2012 l'objectif de consacrer 0,7 % du revenu national brut à l'aide publique au développement. Cette année, le montant de l'aide est plus élevé qu'il ne l'a jamais été, non seulement en volume mais également en pourcentage du produit national brut.

Le présent Dialogue de haut niveau ne peut ignorer l'impact négatif des migrations sur le développement. Nous connaissons les problèmes

rencontrés quand les travailleurs qualifiés émigrent pour obtenir des emplois mieux rémunérés dans des pays plus riches. La situation est devenue critique en Afrique subsaharienne, où le nombre de professionnels de la santé a gravement diminué. À l'évidence, il est nécessaire d'agir de façon concertée pour s'attaquer aux facteurs d'attraction et de répulsion qui commandent la migration des agents sanitaires.

Le programme d'aide du Gouvernement irlandais a comme objectif prioritaire d'aider les pays partenaires à améliorer la gestion et les conditions d'emploi des agents sanitaires, de manière à les encourager à continuer à travailler dans leur propre pays. Nous reconnaissons également la responsabilité des pays riches dans la gestion du recrutement international, en ce sens qu'il leur incombe de veiller à ce que les agents sanitaires qualifiés ne soient pas encouragés à émigrer de pays qui manquent cruellement de personnel. Le Gouvernement irlandais s'emploie à appliquer les meilleures pratiques de recrutement, et nous nous félicitons de l'initiative de l'Union européenne d'élaborer un code de conduite pour le recrutement éthique des agents sanitaires.

On reconnaît de plus en plus le rôle potentiel que peut jouer l'envoi de fonds par les migrants dans le développement économique au niveau des ménages ainsi qu'aux niveaux local, national et régional. L'Irlande est d'avis que les retombées positives que l'envoi de ces fonds peut avoir sur le développement ne doivent pas faire perdre de vue que ces fonds sont privés et qu'ils ne peuvent remplacer ni les efforts nationaux de développement ni les stratégies globales de développement ni l'aide publique au développement.

Dans son rapport, le Secrétaire général propose la mise en place d'un forum consultatif qui permettrait aux gouvernements de débattre de façon systématique et approfondie de questions liées aux migrations internationales et au développement. L'Irlande appuie la création d'un tel forum, qui ne serait pas bureaucratique, aurait un caractère ouvert, serait dirigé par les États, aurait un rôle consultatif mais pas de pouvoir de décision; il fournirait un cadre de dialogue continu pour examiner les graves difficultés auxquelles toutes nos sociétés sont confrontées dans les domaines des migrations et du développement.

**La Présidente** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M<sup>m</sup>c Consuelo Rumí, Secrétaire d'État à l'immigration et à l'émigration de l'Espagne.

**M<sup>me</sup> Rumí** (Espagne) (*parle en espagnol*) : Ma délégation appuie les observations présentées par la Finlande au nom de l'Union européenne au début du présent Dialogue de haut niveau, au cours duquel nous nous penchons sur l'un des phénomènes, sans nul doute, les plus importants de notre époque. Le phénomène des migrations et son rapport avec le développement a, dans ce monde interdépendant, des répercussions croissantes tant dans les pays d'origine que dans les pays de transit et de destination. C'est pourquoi l'Organisation des Nations Unies, au sein de laquelle nous sommes tous représentés, est sans aucun doute un cadre particulièrement adéquat et nécessaire pour réfléchir ensemble à cette question.

L'Espagne n'oublie pas que pendant des siècles et jusqu'à une date récente, elle a été un pays d'émigrants et que ces dernières années, elle est devenue l'un des principaux pays d'accueil. Le Gouvernement espagnol aborde les migrations dans une perspective large et globale et défend l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies pour le développement qui s'attaquent aux causes profondes des flux migratoires, qui créent des perspectives et l'espoir d'une vie digne dans les pays d'origine. En conséquence, nous sommes convaincus que les politiques migratoires devraient servir à tirer le plus d'avantages possible des migrations légales et réglementées et limiter les conséquences négatives qui vont de pair avec toute migration, tant pour les pays que pour les émigrants eux-mêmes et leur famille. Cela dit, tout ceci ne sera possible que grâce au dialogue et à la coopération entre les pays concernés et que si la responsabilité d'une gestion adéquate des flux migratoires est partagée. Par ailleurs, une bonne intégration des immigrants dans le pays de destination renforcera leur capacité à contribuer au développement de leur pays d'origine. Il convient de rappeler qu'une meilleure intégration exige un effort évident de la part des pays de destination. C'est à eux qu'incombe la responsabilité d'élaborer des programmes d'accueil, d'intégration dans le marché du travail, dans le système éducatif et la vie sociale, tout en promouvant l'égalité et la non-discrimination.

Il faut aussi tenir compte des avantages qui résultent des programmes de retour volontaire. La création de mécanismes fournissant des informations sur l'existence de ces programmes et leur financement peut favoriser la réinsertion de l'émigrant dans son pays d'origine et sa contribution au développement de ce pays.

S'agissant de l'intégration et de l'importance que le Gouvernement espagnol lui accorde, je vous informe que nous allons très prochainement approuver le premier plan stratégique de citoyenneté et d'intégration pour la période comprise entre 2006 et 2009. Un montant de deux milliards d'euros sera affecté à ce plan, qui prévoit de nombreuses mesures destinées à favoriser l'intégration et visant 12 domaines d'action : accueil, éducation, emploi, logement, services sociaux, santé, égalité, femmes, jeunes, participation, sensibilisation de l'opinion publique et développement.

L'Espagne est également consciente que les causes profondes des migrations sont liées au manque de perspectives dans les pays d'origine. Cette constatation a donné lieu à l'effort de l'Espagne, qui, nous le savons, n'aura de retombées qu'à moyen terme sur la coopération au développement. Cet effort nous permettra d'atteindre l'objectif de 0,5 % du produit intérieur brut en 2008, doublant ainsi en quatre ans la contribution de l'Espagne dans ce domaine.

Le Gouvernement espagnol est décidé à intensifier la coopération internationale, en entreprenant des actions concrètes au sein de l'Union européenne. Il est nécessaire de travailler à ce que tous les pays concernés, qu'il s'agisse de pays d'origine ou de destination, conçoivent, en vertu du principe de la coresponsabilité et de la gestion partagée, les mesures et les programmes d'action nécessaires dans chaque cas. C'est la voie sur laquelle se sont engagés les participants à la Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement, qui a eu lieu en juillet à Rabat et qui, de notre point de vue, montre le chemin à suivre dans l'avenir. C'est également l'orientation des travaux de la Rencontre ibéro-américaine sur la migration et le développement, qui a eu lieu en juillet à Madrid. Cette rencontre a souligné la nécessité de mettre en place un mécanisme ibéro-américain de concertation dans le cadre de la Conférence ibéro-américaine.

Nous sommes convaincus que la migration internationale ne peut pas être réglée unilatéralement. Les intérêts des émigrants et de leur famille, leur sécurité et leur bien-être sont en jeu. Nombreux sont ceux qui ont perdu la vie et qui perdent encore la vie tragiquement au cours d'émigrations irrégulières; de nombreux êtres humains sont victimes de la traite. Aucune politique d'immigration ne peut être crédible si elle ne tend pas à lutter avec détermination et à grande échelle contre l'immigration clandestine, fléau de notre époque, dont les victimes sont aussi bien les

immigrants eux-mêmes que les sociétés qui les accueillent.

Le Gouvernement espagnol adopte une position très ferme; ainsi, au cours des dernières années, il a renforcé les instruments de contrôle et a mis au point une stratégie efficace contre la traite des personnes, qui comprend un engagement d'accroître la coopération bilatérale et multilatérale. Nous considérons bien entendu que ces mesures sont indispensables dans ce domaine. Les migrations internationales doivent être abordées de façon systématique comme une possibilité extraordinaire pour tous, impliquant des responsabilités qui doivent être partagées.

À cette fin, et dans le but de promouvoir la réflexion et l'action concertée sur le phénomène des migrations à l'échelle planétaire, l'Espagne a appuyé le dialogue qui conduira à la création d'un forum mondial sur les migrations et le développement, proposé par le Secrétaire général. Je voudrais, au nom de mon gouvernement, saluer et appuyer les efforts de M. Peter Sutherland, Représentant spécial du Secrétaire général. Dans le cadre du forum mondial, un mécanisme pourrait être créé pour assurer le suivi dans les domaines définis par ce Dialogue de haut niveau.

Nous espérons par conséquent que ce Dialogue portera des fruits et parviendra à des conclusions significatives et avantageuses pour la communauté internationale quant aux actions à mener sur la question des migrations internationales et du développement.

**La Présidente** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Luis Paolo Barreto, Vice-Ministre de la justice du Brésil.

**M. Barreto** (Brésil) (*parle en espagnol*): Dans le monde entier, on reconnaît de façon presque unanime l'importance des migrations et de la contribution qu'apportent les migrants à leurs pays d'accueil. Dans de nombreux pays, les immigrés ont joué un rôle fondamental dans le développement économique, social et culturel du pays. L'on constate aujourd'hui qu'aussi bien les gouvernements que les médias ou la société dans son ensemble témoignent d'un manque de préparation marqué lorsqu'il s'agit d'aborder cette question. Des lois, politiques et stratégies de contrôle sont fréquemment adoptées dans l'espoir de parvenir à ce que l'on appelle la maîtrise des flux migratoires. Mais les règles restrictives en matière d'immigration ne se sont guère avérées efficaces pour ce qui est d'endiguer ces flux migratoires, et elles peuvent même

avoir un effet incitatif sur les agissements des mafias internationales qui se spécialisent dans la traite d'êtres humains, notamment la traite d'immigrants.

La question de la maîtrise des flux migratoires est généralement traitée par l'élaboration de projets et d'accords visant à lutter contre ces mafias et à mettre en place des procédures restrictives pour l'octroi de visas, le contrôle des passeports et la sécurité aéroportuaire, maritime et terrestre. On débat de la criminalisation de l'immigration irrégulière, de systèmes d'identification électronique et biométrique, d'entretiens rigoureux pour la délivrance de visas, de procédures de recoupement de données ou de systèmes partagés pour le refoulement d'immigrants illégaux. Plusieurs mesures de ce type ont été débattues et adoptées dans de nombreux pays. Les résultats ne sont pas satisfaisants. Au contraire, nous voyons augmenter quotidiennement les cas de violations des droits de l'homme des immigrés, ainsi que les actes discriminatoires et les mises en détention, et pourtant les migrations continuent d'augmenter à un rythme toujours croissant.

Il est maintenant question d'appliquer des stratégies d'investissement dans les pays d'émigration, qui sont en théorie destinées à promouvoir le développement mais en réalité visent simplement à contenir les flux migratoires. À elles seules ces stratégies ne produiront pas de résultats.

Nous préconisons que la question des migrations soit examinée du point de vue des droits de l'homme. Notre objectif est de garantir le plein exercice de leurs droits civiques par les migrants. Nous appuyons les politiques qui favorisent la mondialisation et facilitent les migrations. Nous assurons un traitement digne à nos immigrés et luttons contre toutes les formes de xénophobie. Nous sommes favorables à un renforcement de la protection internationale accordée aux réfugiés. Nous pensons que l'intégration des êtres humains doit constituer le principal objectif des politiques étrangères.

Chaque pays a aussi le droit souverain de définir des règles pour contrôler l'entrée d'étrangers sur son territoire et fixer les conditions de leur séjour et de leur sortie. Toutefois, aucun pays n'est exempt de devoir rendre des comptes à la communauté internationale pour des violations des droits de l'homme à l'encontre d'immigrés. Le caractère transnational des droits de l'homme est fermement établi. L'on ne saurait admettre, même sous couvert de la souveraineté

nationale, que l'on fasse relever les migrations du droit pénal, ni que l'on ait recours à des déportations massives ou à des traitements discriminatoires, ni que l'on refuse la protection internationale aux réfugiés ou que l'on traite les migrants comme s'ils n'avaient aucun droit.

Le Brésil, qui assume pour le semestre en cours la présidence du Marché commun du Sud, tient à la disposition des délégations intéressées un document qui précise les progrès significatifs accomplis par notre bloc régional dans la simplification de la circulation des personnes et la régularisation de leur situation, tout en promouvant des actions communes de prévention de la traite de personnes, y compris de migrants, et de lutte contre ce phénomène.

Le Brésil appuie pleinement la proposition du Secrétaire général Kofi Annan de créer un forum mondial sur les migrations et le développement. Nous sommes convaincus que ce forum offrira une possibilité importante, et peut-être la seule, d'examiner de façon adéquate et actualisée la question des migrations au niveau international.

Nous jugeons constructive la proposition de Peter Sutherland de créer un forum mondial informel et ouvert à une large participation, qui examinerait les liens entre migrations et développement dans une perspective globale et holistique, en accordant une grande importance aux droits de l'homme. Nous pensons que le Groupe mondial sur les migrations devrait appuyer le fonctionnement du forum. Nous pensons aussi qu'il est indispensable de renforcer le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour faire face au problème extrêmement grave des persécutions et graves violations des droits de l'homme qui ont cours dans le monde, dans le cadre de conflits fondés sur la race, la nationalité, l'appartenance à un groupe social ou sur les opinions politiques.

Une réflexion sereine sur cette question pourra ouvrir la porte à des solutions collectives novatrices, humaines et justes au phénomène migratoire, qui a permis à nos propres ancêtres de se retrouver, et dont nos descendants doivent aussi avoir le droit de bénéficier.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Wieslaw Tarka, Vice-Ministre de l'intérieur et de l'administration de la Pologne.

**M. Tarka** (Pologne) (*parle en anglais*) : La Pologne s'associe pleinement à la déclaration prononcée par la représentante de la Finlande au nom de l'Union européenne. Je voudrais faire quelques remarques supplémentaires sur la question à l'examen telle que nous la percevons depuis notre perspective nationale.

Une fois que la politique migratoire a été reconnue comme composante constante de la stratégie de développement et de modernisation d'un pays, il est indispensable de faire reposer cette politique sur une connaissance fiable de la nature et des conséquences des phénomènes migratoires tant au niveau national que sur le plan mondial. C'est pourquoi nous apprécions vivement l'initiative d'organiser ce Dialogue sur les migrations internationales et le développement. Nous sommes également d'accord que le débat d'aujourd'hui doit marquer le point de départ d'un partage international de l'expérience acquise dans ce domaine. Nous nous attendons à un échange de vues pluri-thématique sur les questions complexes liées au phénomène migratoire.

Je voudrais remercier le Secrétaire général Kofi Annan et son équipe, ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général, Peter Sutherland, pour la préparation de cette réunion, qui a été exhaustive et de grande qualité.

Même si les aspects internationaux de la coopération dans le domaine de la migration revêtent une importance considérable, la dimension régionale du problème est fondamentale. C'est pourquoi nous exprimons notre appui à un renforcement des activités et de la participation de toutes les commissions régionales du système des Nations Unies sur les questions liées à la migration et au développement.

Nous nous sommes réunis il y a peu de temps à l'occasion de la Conférence ministérielle euro-africaine à Rabat. Ses résultats ont démontré l'utilité d'organiser des réunions de ce type dans d'autres régions, y compris en Europe de l'Est, où la problématique des migrations aura une influence toujours croissante sur la situation économique et sociale.

La Pologne formule actuellement les éléments spécifiques de sa politique en matière de migration. L'histoire montre clairement que les Polonais ont été des participants actifs aux processus de migration. En entrant dans l'Union européenne, notre pays s'est inséré davantage dans le système mondial des migrations et, principalement, dans le système

européen. Le phénomène de la mondialisation, qui influe sur celui des migrations, a également eu une incidence sur les migrations en Pologne.

Nous ne sommes plus seulement un pays d'émigration mais aussi d'immigration. Au cours de la décennie écoulée, la Pologne est devenue un pays de transit et de destination. De plus en plus, nous sommes touchés par le phénomène de la migration temporaire. Nous pensons donc qu'il convient d'accorder une attention particulière à cette question et aux problèmes qu'elle soulève.

De par sa position géographique, la Pologne est essentiellement un lieu de migration pour les peuples de l'Est, originaires des pays européens voisins ainsi que de l'Asie.

Sous l'effet des mutations politiques de ces 15 dernières années, notre pays s'est doté, dans le domaine des migrations, d'un système juridique et institutionnel conforme aux normes européennes. Ce processus se poursuit au rythme de l'évolution de la politique de l'Union européenne en matière de migration et d'asile.

La Pologne n'a pas connu d'afflux massif de migrants. Cependant, conscients de l'ampleur des migrations à l'échelle mondiale, nous prenons une part active au débat engagé sur la scène internationale au sujet des avantages en matière de développement qu'en retirent les pays d'accueil, les pays d'origine et les migrants eux-mêmes.

Tant notre expérience que notre analyse des politiques migratoires de nos partenaires européens nous confortent dans notre opinion qu'il est possible de bien gérer les migrations et que cela suppose une coopération étroite et un partenariat vigoureux entre les pays d'origine, de transit et de destination. Une telle coopération doit se situer aux niveaux bilatéral, régional, multilatéral et mondial. Il convient également d'attirer l'attention sur le rôle constructif des organisations non gouvernementales et des communautés locales.

Nous sommes convaincus que c'est en étant cohérent et en évitant les répétitions inutiles d'activités que l'on exploitera au mieux le potentiel organisationnel et financier des pays, des régions, des institutions et d'autres partenaires.

Il est indispensable de maintenir en place au sein de l'ONU un mécanisme permettant de resserrer la coopération entre les États dans le domaine des

migrations. Aussi nous félicitons-nous de l'initiative prise par le Secrétaire général de créer, à l'attention des États Membres de l'ONU, un forum de consultations qui définira des solutions globales aux problèmes liés aux migrations et au développement. À notre avis, une telle instance est nécessaire. Il faudrait toutefois qu'elle soit mise en place dans le cadre des structures existantes de l'ONU et en coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Avec cette réunion de haut niveau, c'est la première fois que les questions des migrations et du développement sont soulevées à un si haut niveau. Je suis fermement convaincu que nous sommes tous conscients de la grande importance de ces questions et de la nécessité de les aborder pour améliorer la qualité du débat mondial sur ce sujet. Nous savons tous pertinemment que, les migrations étant un phénomène permanent, notre tâche principale consiste à trouver le meilleur moyen d'en maximiser les bénéfiques et de répondre avec succès aux problèmes qu'elles soulèvent. La Pologne est prête à tenir un rôle actif et à concourir à l'action collective que nous menons dans ce domaine.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Alejandro Borda, Vice-Ministre des affaires politiques multilatérales de la Colombie.

**M. Borda** (*Colombie*) (*parle en espagnol*) : Madame la Présidente, ma délégation se réjouit de vous voir présider notre débat; elle est convaincue que nous remplirons sous votre direction les objectifs fixés.

De par leur complexité, les migrations internationales sont soumises à des tensions entre la mondialisation et la souveraineté nationale, entre les pratiques exemplaires et les réalités les plus sombres, entre les positions unilatérales et multilatérales.

Le phénomène de la mondialisation a transformé les migrations en un problème transversal, intimement lié au développement, aux droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et à la recherche de perspectives dans un monde injuste, ce qui rend par conséquent indispensable de les aborder sous l'angle mondial et intergouvernemental.

L'approche mondiale justifie pleinement que la question soit traitée dans un cadre aussi ouvert que l'ONU, seule enceinte intergouvernementale d'envergure véritablement mondiale. Aussi la tenue de ce Dialogue de haut niveau est-elle la bienvenue, et



nous devons y donner suite avec toute l'attention voulue.

La Colombie estime qu'il convient d'instaurer un dialogue périodique et continu afin d'avancer vers la définition d'une politique générale et intégrale en matière de migration, un dialogue qui conduise à attribuer des mandats spécifiques aux organismes concernés.

Certes, il existe d'autres instances intergouvernementales dont la composition n'est pas universelle et qui abordent sous des angles particuliers le phénomène des migrations. Toutefois, en raison même de leur nature et de leurs limites, elles ne peuvent aborder la question dans son ensemble. C'est pour cela que notre Dialogue doit être étendu, qu'il doit porter sur tous les aspects de la migration et qu'il doit éviter à tout prix de considérer le migrant uniquement comme une « main-d'œuvre mobile non qualifiée », c'est-à-dire simplement comme une marchandise nécessaire à l'essor de l'économie. Au contraire, il est nécessaire que notre réflexion prenne pour point de départ la dimension humaine du migrant et le respect de ses droits fondamentaux.

Le dialogue régional sur les migrations est utile. Nous pensons qu'un grand nombre d'éléments spécifiques peuvent être abordés d'une manière plus approfondie dans le cadre de rencontres régionales à la recherche de stratégies de coopération. Cependant, la migration est un phénomène qui ne se limite pas à la dynamique régionale. Voilà pourquoi il importe de préserver le cadre plus large et inclusif de l'ONU, pour garantir que son analyse prenne en compte tous les aspects de cette réalité complexe, phénomène mondial connexe au développement.

Le Dialogue de haut niveau doit être un forum constructif doté de mécanismes souples qui permettent l'entente, l'élaboration de politiques concertées et la coopération solidaire et qui engendrent des réflexions nationales et mondiales sur les causes structurelles de la migration et sur les possibilités de développement.

Ma délégation salue le rapport du Secrétaire général sur les migrations internationales et le développement (A/60/871). D'une manière générale, nous approuvons la manière dont le document associe les migrations au développement en envisageant la question comme un phénomène multidimensionnel qui pose des défis mais qui offre aussi des perspectives positives aux pays d'origine et de destination.

En examinant ensemble les agendas de la migration et du développement, nous devons prendre en considération le modèle économique dominant dans le monde, qui dévalorise les formes de production locale et encourage la migration vers les pays développés dès lors que la population ne dispose plus de moyen viable de surmonter la pauvreté, de produire de la richesse, d'investir ou d'épargner.

Face aux résultats du modèle économique mis en place en Amérique latine pour améliorer le niveau de vie de la population, un nouveau modèle de développement durable est apparu à travers l'utilisation productive des fonds envoyés par les migrants. Il convient de souligner que ces envois de fonds relevant de l'initiative privée, ils ne peuvent faire l'objet d'une intervention de la part des gouvernements. Ce sont le migrant et sa famille qui décident de leur utilisation. On ne dispose donc pas d'évaluations suffisantes de leurs incidences en termes macroéconomiques sur le long et moyen terme.

Au niveau multilatéral, le concept des pratiques exemplaires s'est imposé comme le modèle à partir duquel se bâtissent progressivement les politiques publiques internationales. Cependant, dans le domaine des migrations, il ne faut pas que ce modèle serve d'excuse pour éluder les « réalités les plus sombres » auxquelles sont confrontés les migrants dans les sociétés qui les exploitent ou leur tournent le dos : la xénophobie, la discrimination, le racisme et la non-reconnaissance des contributions économiques et culturelles que les migrants apportent tant aux sociétés de destination qu'à leur communauté d'origine. Nous devons considérer la réalité quotidienne de la vie des migrants et leurs problèmes pour élaborer ensemble des solutions et des politiques novatrices.

La compréhension claire des aspects positifs des migrations – la tolérance et l'acceptation de la diversité culturelle du migrant et son intégration harmonieuse dans les sociétés de destination – devrait être la base de la première et de la plus importante des « meilleures pratiques ».

Pour terminer, ma délégation souhaite faire une remarque sur un concept qui est depuis longtemps mis en avant s'agissant du phénomène migratoire en général, qui nous crée certaines préoccupations. Il s'agit du principe de la responsabilité partagée dans le domaine des migrations en général.

La communauté internationale a adopté le principe de la responsabilité partagée face à un

phénomène fondamentalement criminel, qui est le phénomène des drogues illicites, du trafic illicite des drogues et des délits connexes. Préconiser l'application du principe de la responsabilité partagée aux migrations en général équivaudrait à mettre sur un pied d'égalité le migrant et un chargement de drogues illicites, le migrant et un chargement de cocaïne et irait à l'encontre de ses principes fondamentaux. Les migrations en soi ne sont pas un phénomène criminel; ce qui est criminel c'est la traite des êtres humains et le trafic illicite des personnes. S'il nous faut parler de responsabilité partagée dans le domaine des migrations, nous devons réserver ce terme uniquement à la solidarité internationale face au phénomène criminel de la traite de personnes, du trafic illicite de migrants et des délits connexes.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Leonardo Franco, Vice-Ministre argentin des affaires latino-américaines.

**M. Franco** (Argentine) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi de commencer, Madame la Présidente, en remerciant le Secrétaire général, M. Kofi Annan, d'avoir organisé ce Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement.

Les migrations constituent un pan fondamental de l'histoire argentine. Dans le passé, mon pays a reçu des contingents humains importants provenant principalement d'Europe; au cours des dernières décennies, les courants de migration viennent des pays frères d'Amérique du Sud. Les Argentins eux aussi ont dû quitter leur pays pour des raisons politiques dans les années 70 et nous remercions publiquement les autres pays de l'accueil qu'ils ont réservé à nos réfugiés; plus récemment, pour des raisons économiques, les Argentins ont recherché sur d'autres terres de meilleures perspectives.

C'est pour toutes ces raisons que mon pays participe avec grand intérêt au Dialogue de haut niveau, pour marquer que le Gouvernement argentin accorde une priorité élevée à la question des migrations. La participation de mon pays s'inscrit dans un contexte d'intégration régionale qui aborde le sujet des migrations au niveau multilatéral et du point de vue des droits de l'homme, dépassant ainsi la vision traditionnelle qui est basée exclusivement sur les intérêts de l'État et sur sa souveraineté.

En sont la preuve les progrès importants réalisés grâce aux accords contraignants passés dans le cadre du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et des pays

associés qui font de cette nouvelle vision une réalité pour les migrants de notre région. Je souhaiterais, en particulier, mettre en relief les consensus réalisés au cours de la Conférence sud-américaine sur les migrations, contenus dans la Déclaration d'Asunción de 2006.

L'Argentine, conformément à son histoire en la matière, souhaite affirmer qu'il ne faut pas reprocher aux migrants de rechercher de meilleures conditions de vie sur d'autres terres, et encore moins criminaliser cette recherche. Pour cette raison, les pays doivent aborder la question en recherchant des mécanismes de coopération et d'intégration et en assumant la responsabilité partagée non pas comme l'expression d'un souhait, mais comme un fait concret.

L'Argentine a exprimé ce nouvel esprit de sa politique migratoire dans la loi nationale sur les migrations de 2004. Cette nouvelle loi reflète l'engagement pris par notre pays de garantir le plein respect des droits de l'homme des migrants et de leur famille, en même temps qu'elle établit des mécanismes d'accès facile à la régularisation des migrations, contribuant ainsi à éliminer toutes les formes de discrimination, de xénophobie et de racisme.

En vertu de la nouvelle loi, le droit aux soins de santé, à l'aide sociale et à l'éducation à tous leurs niveaux est également garanti en Argentine à tous les étrangers qui en ont besoin, quel que soit leur statut de migrant.

Du fait de l'adoption de l'accord sur la résidence par le bloc MERCOSUR et les États associés, souscrit à San Salvador de Bahía (Brésil) en 2002, l'Argentine a mis en œuvre le Programme national de normalisation des documents migratoires, connu sous le nom de « Grande patrie », qui reflète une perspective humaine et sociale en la matière, au bénéfice de tous les étrangers natifs des États du bloc. Les seules conditions requises pour la régularisation migratoire sont relatives à la nationalité et à l'absence d'antécédents judiciaires.

Le programme cité a permis, au cours de ses trois mois d'existence, de régulariser plus de 250 000 immigrants issus des pays sud-américains. Nous devons signaler que ce programme n'est pas une amnistie mais une politique d'État qui régit les nationaux des États membres et associés au MERCOSUR qui se trouvent en Argentine et ceux qui y arriveront dans l'avenir.

Le Gouvernement argentin n'ignore pas la relation qui existe actuellement entre le traitement des migrations et la sécurité internationale. C'est pour cette raison que mon pays a exprimé dans différents forums qu'il est indispensable d'aborder ces questions du point de vue des droits, afin que les mesures qui sont adoptées au nom de la sécurité internationale n'aient pas de conséquences négatives sur l'exercice effectif des droits de l'homme fondamentaux.

Dans l'esprit de ce que j'ai dit antérieurement, la République argentine maintient, sans perdre le droit de reconnaître que l'exercice de la souveraineté des États implique le contrôle de leurs frontières et la faculté de décider de l'admission sur le territoire national, que l'exercice de ces prérogatives doit se faire dans le respect des formes.

De même, nous considérons qu'il est plus bénéfique pour la protection de la sécurité intérieure que l'immigrant qui se trouve sur notre territoire soit régularisé et pourvu de documents et non pas maintenu dans une situation marginale et dans l'anonymat, ce qui le condamne à demeurer sans défense face aux employeurs peu scrupuleux et aux trafiquants et passeurs méprisables.

La perspective sexospécifique fait partie de notre politique migratoire, qui a pour objet de garantir que les migrantes remplissent leur rôle important d'agents du développement et de la transmission des valeurs.

La traite des êtres humains est un des problèmes les plus urgents et les plus graves liés à la circulation des personnes. Les éléments dont nous disposons indiquent que l'amplitude géographique du problème s'est accrue et que la majorité des victimes sont des femmes et des enfants. C'est pour cette raison que la coopération internationale dans ce domaine est indispensable pour mettre à jour les réseaux transnationaux complexes de traite et les combattre.

Avant de terminer, je souhaite attirer l'attention sur le fait que l'Argentine a distribué un document intitulé « Une conception nouvelle : le traitement de la question des migrations du point de vue des droits de l'homme » (A/61/315, annexe).

Pour finir, nous estimons que les initiatives de la communauté internationale dans le domaine des migrations doivent, pour réussir, être menées de façon globale et multilatérale. L'Argentine réaffirme sa détermination à participer activement aux instances et mécanismes de coopération internationale, en vue de

promouvoir de nouveaux principes en matière de migrations qui soient fondés sur la dimension éthique du respect des droits humains des migrants. En ce sens, je salue, au nom de mon pays, l'offre du Gouvernement belge d'accueillir la première session du forum consultatif sur les migrations.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Joris Demmink, Secrétaire général du Ministère de la justice des Pays-Bas.

**M. Demmink** (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais souligner que ce Dialogue de haut niveau tombe à point nommé. Comme le Secrétaire général le dit au paragraphe 7 de son rapport (A/60/871), « Chacun d'entre nous a entre les mains l'un des éléments de l'énigme que posent les migrations mais aucun d'entre nous ne dispose de tous les éléments. Il est donc temps de reconstituer tous les éléments de l'énigme ».

Les Pays-Bas attachent une grande importance à ce dialogue mondial et croient fermement qu'il doit être le début, et non la fin, d'un processus mondial de discussion et de coopération. C'est seulement par un dialogue ouvert et constructif sur les aspects positifs et négatifs des migrations et en respectant les opinions de chacun que les États pourront parvenir à une coopération mutuelle qui bénéficie à tous. Cela concerne la coopération à la fois Sud-Nord et Sud-Sud, étant donné que les problèmes liés aux migrations Sud-Sud sont aussi importants que ceux liés aux migrations Sud-Nord. Les migrations doivent donc être traitées comme un phénomène global.

Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant de la Finlande au nom de l'Union européenne (UE), notamment en ce qui concerne la relation entre les migrations, d'une part, et les objectifs du Millénaire pour le développement, la fuite des cerveaux, la migration circulaire, la réduction des coûts de transfert pour les envois de fonds, le passage clandestin et la traite des personnes, et la protection des réfugiés, d'autre part.

Il existe une claire relation entre migrations et développement. Les migrations ont des conséquences à la fois positives et négatives sur le développement économique et social du pays d'origine comme du pays de destination. Le développement peut donc avoir une influence sur la nécessité de migrer. Les Pays-Bas dépensent chaque année 0,8% de leur produit intérieur brut dans la lutte contre la pauvreté dans le monde,

contribuant ainsi à éliminer les causes profondes des migrations.

Il y a deux ans, la Ministre néerlandaise de la coopération pour le développement a présenté au Parlement, avec son collègue en charge de l'immigration et de l'intégration, un document conjoint sur les migrations et le développement. Une version anglaise est disponible dans cette enceinte. C'est là, à notre avis, un bon exemple de cohérence politique. La cohérence doit commencer chez soi si l'on veut qu'elle s'applique au plan international.

Les Pays-Bas sont résolument en faveur de la cohérence, de la coopération et de la coordination des politiques entre les États, de même qu'entre les organisations internationales et les États – dans notre propre région, entre les régions et à l'échelle mondiale. En même temps, nous organisons régulièrement des réunions avec les représentants des organisations de migrants pour leur permettre de fournir un apport à l'élaboration des politiques.

Les États ont tout intérêt à gérer les flux migratoires. La création de capacités de gestion des migrations peut en ce sens apporter une contribution majeure. Les Pays-Bas offrent un appui actif aux projets menés, notamment en Afrique, pour aider les organes en charge de l'immigration et d'autres autorités à immatriculer et aider les migrants et à protéger les réfugiés.

La migration temporaire de main-d'œuvre peut présenter des avantages significatifs pour les migrants eux-mêmes, ainsi que pour leurs pays d'origine et de destination. Les Pays-Bas étudient actuellement comment la migration temporaire de main-d'œuvre en provenance des pays en développement peut servir les intérêts non seulement des Pays-Bas et des migrants, mais aussi des pays d'origine.

Les Pays-Bas s'efforcent de promouvoir l'« afflux des cerveaux » en encourageant les migrants à retourner temporairement dans leurs pays d'origine afin d'y contribuer au développement. Les migrants peuvent être un pont entre les pays d'origine et de destination. Par exemple, au Ghana, nous avons mis en place un projet visant au retour temporaire de médecins ghanéens qui sont qualifiés pour exercer aux Pays-Bas. En avril dernier, nous avons lancé un nouveau projet pour le retour temporaire de migrants qualifiés en Afghanistan, en Sierra Leone, au Soudan, en Serbie, au Monténégro et en Bosnie-Herzégovine.

Chaque pays doit protéger les droits des migrants, en particulier des femmes et des enfants, et combattre la xénophobie et le racisme. Le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants, agissant sous le mandat du nouveau Conseil des droits de l'homme, a un rôle vital à jouer dans ce domaine.

Pour beaucoup de femmes et leur famille, la migration constitue le pas fondamental vers une vie meilleure – non seulement parce que cela signifie des revenus plus élevés, mais aussi en raison des possibilités d'autonomisation qu'offre cette démarche. Néanmoins, la migration fait également courir des risques aux femmes. Les migrantes exécutent souvent des tâches ingrates, difficiles, dégradantes et dangereuses. La traite des êtres humains est le côté obscur de la mondialisation, et il doit être mis au jour et éliminé à la racine.

Il est essentiel que ce Dialogue continue. Nous appelons l'Assemblée générale à appuyer, à travers ce Dialogue de haut niveau, la proposition du Secrétaire général de créer un forum mondial, informel et ouvert à tous sans participation obligatoire, où les États puissent discuter des problèmes communs, échanger des pratiques optimales et trouver des solutions communes; la mise en place d'un tel forum est appuyée par le Groupe mondial sur la migration et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Peter Sutherland. Nous remercions chaleureusement la Belgique pour son offre d'accueillir la première réunion du forum. Entre-temps, les pays devront continuer à travailler ensemble de toutes les manières possibles. Nos efforts de cette semaine constituent un bon début à cet égard.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Victor Filistovich, Vice-Ministre de l'intérieur du Bélarus.

**M. Filistovich** (Bélarus) (*parle en russe*) : Au nom de la délégation de la République du Bélarus, je voudrais remercier le Secrétariat pour son excellent travail dans l'organisation de ce Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement.

Le fait que les États Membres participent à ce forum à un tel haut niveau montre clairement qu'ils sont prêts à coopérer de façon productive à la régulation des migrations et à la réduction de ses effets sociaux négatifs. Il prouve aussi leur engagement à protéger les droits et libertés des migrants et des réfugiés, et leur volonté de débattre des principaux

défis de la migration et de l'impact de celle-ci sur le développement dans le monde entier.

Le Bélarus appuie un dialogue international constructif sur les migrations et la nécessité de prendre des mesures efficaces contre la traite des êtres humains et d'autres difficultés toutes nouvelles qui menacent nos sociétés. On peut voir un exemple concret de cet appui dans l'initiative du Bélarus d'établir un partenariat mondial contre l'esclavage et la traite des êtres humains au XXI<sup>e</sup> siècle.

Le Bélarus estime que le projet de résolution qu'il a préparé sur une meilleure coordination des efforts contre l'esclavage et la traite des êtres humains s'avèrera un pas important vers la création d'un cadre de partenariat mondial. L'appui à cette initiative représentera une contribution de valeur à la lutte contre un mal presque oublié, qui constitue aujourd'hui une menace croissante pour la civilisation humaine. L'appui à cette initiative reviendra également à apporter une contribution de poids à l'effort commun d'établissement de la paix et de la sécurité internationales.

La traite des êtres humains ne sera jamais éradiquée tant que la demande en la matière continuera de croître. Dans son effort pour renforcer le cadre juridique obligeant ceux qui cherchent à avoir des relations sexuelles avec les victimes de la traite à rendre des comptes, le Bélarus a organisé une conférence internationale de haut niveau sur la lutte contre la demande de traite : solutions pour améliorer la coopération internationale entre les pays d'origine et de destination. Le Bélarus accueillera cette conférence les 26 et 27 octobre.

Au début des années 90, le processus migratoire sur l'ensemble de la vaste zone de l'ex-Union soviétique a enregistré des changements drastiques qui ont conduit à d'énormes flux migratoires incontrôlés. Ce processus a également touché le Bélarus. L'adoption rapide d'une stratégie nationale sur les migrations, qui s'est accompagnée de mesures juridiques efficaces et de deux programmes publics, a permis d'ordonner ces migrations chaotiques et de garantir la stabilité à l'intérieur du pays.

Le Bélarus a maintenant veillé à disposer d'une législation sur les migrations appropriée et conforme aux normes internationales. Nous avons également un système efficace d'aide juridique et sociale à l'intention des migrants. Le Bélarus a aussi mis en place un régime juridique efficace pour les réfugiés et

tous les étrangers qui séjournent dans le pays. Il a en outre pris des mesures concrètes pour lutter contre les migrations illégales et la traite des personnes, et a instauré un régime de protection des résidents étrangers.

Le Bélarus applique actuellement son troisième programme national sur les migrations pour la période 2006-2010. Il vise à renforcer la sécurité de l'État, à promouvoir la croissance économique et à garantir aux migrants la pleine jouissance de leurs droits légaux.

La politique nationale migratoire du Bélarus suit notamment les priorités suivantes : utiliser le potentiel des migrations pour promouvoir le développement social, économique et démographique; encourager l'intégration sociale des migrants; tenter d'arrêter la fuite des diplômés de l'enseignement supérieur; garantir le libre accès aux possibilités d'emploi à l'étranger; et promouvoir la coopération internationale dans le domaine des migrations.

Compte tenu de l'impact négatif de l'émigration des futurs cadres et des cadres qualifiés sur le potentiel intellectuel du pays, le Bélarus estime avec le Secrétaire général qu'il est nécessaire de retenir les cadres qualifiés dans les pays qui investissent dans leur éducation et leur formation.

Il est indéniable que le grave problème posé par les migrations a aujourd'hui une dimension mondiale. La manière la plus efficace de traiter des questions de migration est donc de s'appuyer sur la solidarité internationale, la coopération et l'action concertée de toutes les parties concernées. Dans le même temps, l'impact immédiat des migrations et la nécessité d'y faire face pèsent souvent le plus lourdement sur des pays qui, réduits à leurs propres moyens, ne sont pas en mesure de mettre en œuvre des programmes visant à réguler les migrations, à créer des régimes nationaux en matière d'asile et à s'attaquer à la migration illégale. Ces pays ont besoin d'une assistance de la communauté internationale pour mettre au point des politiques migratoires efficaces, établir des contrôles nationaux et élaborer des instruments statistiques dans le domaine des migrations. Les pays en développement, les pays en transition, comme le Bélarus, et les pays de transit affrontent les mêmes problèmes.

Le Bélarus participe activement à plusieurs forums internationaux et sous-régionaux sur les questions ayant trait aux migrations. Nous menons également une coopération étroite dans ce domaine

avec d'autres États et avec des organisations internationales. Notre coopération avec nos voisins est particulièrement dynamique et productive.

La République du Bélarus a proposé et participe activement à la mise en place du Programme euro-asiatique sur les déplacements forcés et les migrations. Ce programme offre un nouveau mécanisme de dialogue et d'interaction sur les problèmes des réfugiés et des personnes déplacées, qui s'appuie sur les résultats de la Conférence de Genève de 1996.

Le Bélarus reconnaît qu'il est nécessaire d'étendre la coopération internationale et le dialogue sur les migrations. Nous sommes toujours en train d'examiner la proposition visant à créer un forum consultatif sur les migrations. Dans le même temps, nous pensons que, tout en examinant cette proposition, nous devons veiller à ce que les mécanismes de coopération existants soient pleinement utilisés, en particulier l'expérience et les équipements de l'Organisation internationale pour les migrations.

Pour terminer, je voudrais former l'espoir que le présent Dialogue de haut niveau nous encouragera à prendre non pas une, mais plusieurs mesures dans le sens de notre objectif commun, à savoir garantir la paix et la sécurité mondiales.

**La Présidente** (*parle en anglais*): Avant de poursuivre, je voudrais informer les membres que cet après-midi, avant de continuer avec notre liste d'orateurs, les présidents des quatre tables rondes présenteront un résumé des débats de leur session respective.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Jorge Lázaro, Vice-Ministre péruvien des relations avec la communauté péruvienne de l'étranger.

**M. Lázaro** (Pérou) (*parle en espagnol*): Je voudrais tout d'abord indiquer que le Pérou s'associe aux déclarations prononcées respectivement hier par les représentants du Guyana, au nom du Groupe de Rio, et de l'Afrique du Sud, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le Gouvernement péruvien participe à ce Dialogue avec grand intérêt et beaucoup d'espoir, car nous estimons que sa convocation par le Secrétaire général répond aux objectifs les plus chers des pays qui, comme le Pérou, comptent un très grand nombre de travailleurs migrants à l'étranger.

Depuis déjà six ans, mon pays a systématiquement mis en place une politique de services et de protection consulaires, fondée sur la défense des intérêts et des droits des Péruviens qui résident à l'étranger. Si les progrès ainsi enregistrés ont été importants, les défis qui restent à surmonter sont, eux, encore plus grands. C'est pourquoi le Gouvernement actuel accorde une attention particulière à la protection des Péruviens de l'étranger, ce qui passe naturellement par l'application de mesures aux niveaux bilatéral, sous-régional, régional, continental et, bien entendu, mondial. En preuve tangible de son engagement, le Pérou a accueilli au mois de mai dernier la Conférence internationale spéciale consacrée aux pays en développement connaissant des mouvements importants de migrants internationaux. La Conférence a adopté la Déclaration de Lima (A/61/91, annexe), un document qui, j'en suis sûr, va enrichir nos débats.

Nous estimons par conséquent que le moment est venu pour la communauté internationale de reconnaître les contributions des migrations et d'envisager de leur porter un intérêt renouvelé et pluridimensionnel lors de la mise en place de politiques spécifiques, viables et durables. Il s'agit là d'une avancée logique sur la voie dans laquelle nous nous sommes tous engagés, à savoir traiter de manière concertée des problèmes et des avantages liés aux migrations internationales.

Sur ce point, l'Initiative de Berne a permis de mettre au point une thématique. De même, des progrès ont été enregistrés sur les plans théorique et pratique grâce au travail de l'Organisation internationale pour les migrations, organisme auquel le Pérou est reconnaissant du soutien constant et indéfectible qu'il apporte à ses initiatives en la matière. Une autre contribution à prendre en compte est celle du Rapport de la Commission mondiale sur les migrations internationales.

Compte tenu de tout cela, une grande responsabilité nous incombe, car le présent Dialogue vise à mettre en place les fondements d'un programme ambitieux, à savoir la réalisation d'un engagement conjoint de renforcer l'impact positif des migrations dans les pays tant d'origine que de destination, et pour les migrants eux-mêmes. Nous devons maintenant mobiliser la volonté politique de tous les pays Membres afin de nous mettre d'accord sur les priorités, les démarches et les orientations à suivre. C'est pourquoi, le Pérou considère d'un œil favorable la proposition du Secrétaire général de créer un Forum

sur les migrations internationales au sein des Nations Unies. Dans le même ordre d'idées, nous exprimons notre reconnaissance à M. Peter Sutherland pour le travail qu'il a accompli.

*M. Goche (Zimbabwe), Vice-Président, assume la présidence.*

Dans cette entreprise, nous ne devons pas oublier que ce sont les pays d'origine qui disposent du savoir-faire le plus grand et le plus actualisé en matière de protection des migrants. À cet égard, je voudrais évoquer deux expériences récentes auxquelles mon pays a participé. La première concerne la décision d'entamer rapidement des négociations avec l'Argentine afin de bilatéraliser l'Accord de résidence du Marché commun du Sud (MERCOSUR), qui s'appuie sur un principe juridique représentant un progrès véritablement notable, puisque le permis de résidence est accordé en fonction de la nationalité et non du statut professionnel. La deuxième a trait à la conclusion récente avec le Chili d'un mémorandum d'accord sur l'emploi, qui se fonde essentiellement sur la Convention internationale des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Nous avons la ferme intention de mettre à profit ce Dialogue pour traiter avec succès des migrations internationales et du développement. Nous sommes convaincus qu'en exprimant notre point de vue, nous pourrions également tirer des enseignements et appliquer dans notre pays les expériences positives partagées ici.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Emilio Giménez Franco, Vice-Ministre des affaires économiques et de l'intégration du Paraguay.

**M. Giménez Franco** (Paraguay) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de parler au nom de la Conférence sud-américaine sur les migrations, en tant que représentant du pays qui occupe la présidence par intérim et en vertu du mandat de cette Conférence.

La sixième Conférence sud-américaine sur les migrations, organisée au Paraguay les 4 et 5 mai derniers, a adopté la Déclaration d'Asunción, qui exprime de façon claire et équilibrée la position de consensus du continent en matière de migrations et de développement, à savoir qu'il s'agit d'un phénomène multidimensionnel de plus en plus complexe. La Déclaration d'Asunción souligne les progrès

enregistrés dans le domaine migratoire au sein du Marché commun du Sud, de la Communauté andine et de la Communauté sud-américaine de nations, ainsi que les mesures unilatérales adoptées par certains des États afin de répondre de manière positive aux besoins en matière de migrations internationales. Parmi ces mesures figure le plan de régularisation migratoire « Patria Grande », proposé par la République argentine.

La Conférence a exhorté la communauté internationale à travailler sur des politiques migratoires fondées sur la dimension éthique du respect des droits des migrants. Elle a proclamé que la migration doit être considérée comme un droit de chaque individu, et que les droits humains des migrants méritent un respect sans faille, indépendamment du statut du migrant. Les travailleurs migrants et leur famille doivent être protégés contre les actes de racisme, de xénophobie et de discrimination qui se font de plus en plus fréquents dans certaines sociétés. L'Amérique du Sud est convaincue que l'on peut tirer le meilleur parti des effets positifs des migrations en promouvant l'inclusion sociale et la tolérance à l'égard des migrants et de leur famille.

La Déclaration d'Asunción a reconnu la forte féminisation des mouvements migratoires récents. Presque la moitié des émigrants actuels sont des femmes, ce qui a des conséquences considérables pour les familles et les groupes sociaux qui sont restés dans les pays d'origine. Étant donné que les migrantes souffrent d'une double discrimination, du fait de leur condition de femme et de travailleuse migrante, il convient de se consacrer tout particulièrement à assurer la protection des droits des femmes et des mineurs non accompagnés, quel que soit leur statut migratoire dans le pays de destination.

Nous affirmons que les émigrants sont des agents de développement. Il faut donc leur garantir l'accès au marché du travail et la reconnaissance dans les pays d'accueil de leurs qualifications professionnelles et universitaires. De cette manière, on pourra percevoir les aspects positifs des migrations, tant pour les migrants eux-mêmes que pour les pays d'origine et d'accueil.

Ce lien entre migrations et développement explique en partie la densité croissante des flux migratoires. Les inégalités, l'exclusion sociale, le manque de perspectives et les écarts de revenu stimulent la mobilité humaine au niveau mondial. Ces facteurs ont également un effet sur les sociétés

d'origine, qui voient partir leurs ressources humaines les plus qualifiées, dont la formation coûte très cher aux pays en développement. Par contre, les pays de destination profitent de l'arrivée de ressources humaines très compétentes, ce qui illustre le transfert des investissements publics dans l'éducation des pays en développement vers les pays développés. Privés de leurs citoyens les mieux formés, les pays d'origine doivent faire face à une réduction de leur productivité, au détriment de leur propre développement.

Pour toutes ces raisons, nous voyons une contradiction inacceptable dans le fait qu'à l'époque de la mondialisation, où l'on encourage et pratique la libre circulation des ressources financières, il nous faille assister à une anti-mondialisation de la mobilité humaine.

Les fonds que les émigrants envoient à leurs familles sont privés. Ils doivent être considérés comme un phénomène indépendant et distinct de l'aide officielle au développement. Nous devons créer des mécanismes destinés à mettre ces fonds au service du développement des sociétés qui les reçoivent, en veillant à ce que les transferts restent privés, confidentiels et sûrs, et en faisant en sorte d'en réduire le coût au minimum.

Le phénomène migratoire, du fait de sa complexité et de son caractère multidimensionnel, n'est pas à l'abri de la criminalité transnationale organisée. Les migrations dégénèrent souvent en violations des droits de l'homme. Ce qui commence comme le rêve d'un avenir meilleur pour l'émigrant et sa famille débouche parfois sur le trafic illicite de migrants, la traite des êtres humains, voire le trafic d'organes.

Nous affirmons par conséquent que les mesures visant à contrer la migration irrégulière ne doivent pas se limiter à l'accès des migrants à la protection internationale. Les migrants qui se trouvent en situation irrégulière, et en particulier ceux qui ont été victimes de la traite, doivent bénéficier de garanties et d'options suffisantes, de la part des États d'origine, de transit et de destination, pour régulariser leur situation, déposer des plaintes et avoir pleinement accès aux services sociaux – même s'ils ont voyagé clandestinement.

Les Nations Unies doivent assumer un rôle plus actif dans la protection et la défense des droits des migrants. Il convient d'analyser en particulier l'état actuel de la Convention internationale sur la protection

des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, qui a été adoptée en décembre 1990. Cet instrument, entré en vigueur en 2003, n'a pour l'instant été ratifié que par 34 des 192 États Membres de l'ONU. Beaucoup des pays de notre continent ne l'ont pas ratifié. Il est préoccupant de constater qu'aucun pays développé ne l'a pour l'instant ratifié.

L'Amérique du Sud subit depuis toujours l'effet des migrations; comme région de destination pendant plus de cinq siècles, puis comme région d'origine ces derniers temps. La Conférence sud-américaine sur les migrations reconnaît aux flux migratoires certains effets négatifs, mais elle estime que ces effets pourraient être neutralisés si les pays concernés œuvraient de concert, en vertu du principe de responsabilité partagée, pour combattre le trafic illicite de migrants, la traite d'êtres humains, le trafic de mineurs et d'autres formes de délits associés, conformément au droit international en vigueur.

Depuis le temps que les pays de la région et la communauté ibéro-américaine travaillent avec l'Organisation internationale pour les migrations, compte tenu de l'engagement de cette organisation à coopérer pleinement avec l'ONU et ses États Membres en vue de rationaliser l'emploi des ressources, et au vu des efforts menés par le Secrétaire général sur ce thème, l'initiative de création d'un forum global sur les migrations mériterait qu'on lui donne la possibilité de faire montre de sa capacité à relever efficacement et de manière transparente le défi qui consiste à donner de la cohérence aux politiques migratoires à l'échelle mondiale.

Dans la mesure où des politiques publiques sont adoptées pour promouvoir le codéveloppement dans les pays d'origine, de transit et de destination, les populations pourront être stabilisées dans leurs sociétés respectives; les coûts et bénéfices des flux migratoires seront supportés à part égale par les pays concernés; les migrations seront gérées de façon responsable, égalitaire, sûre et respectueuse; et le développement social se fera dans les termes de la Déclaration des Nations Unies sur le droit au développement et selon les principes les plus élevés du droit international humanitaire.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Richard Msowoya, Ministre d'État attaché au Cabinet du



Président, chargé de la pauvreté et de la gestion des catastrophes au Malawi.

**M. Msowoya** (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord associer ma délégation à la déclaration prononcée par la représentante de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Je voudrais également exprimer les remerciements du Gouvernement malawien au Secrétaire général pour son rapport complet et instructif qui met en relief les aspects multidimensionnels des migrations et du développement. Ce rapport montre clairement les liens étroits qui existent entre les migrations et le développement, et fait quelques recommandations qui méritent l'attention et l'examen critique de la communauté internationale.

Les migrations ont des conséquences sociales, culturelles et politiques qui doivent être examinées avec soin afin de veiller à ce qu'elles servent tant les intérêts des pays d'origine que ceux des pays d'accueil. Nous nous félicitons donc de la possibilité que nous avons de partager nos connaissances sur les manières de gérer la circulation des personnes.

La mondialisation des marchés, de l'information et des technologies, et la libéralisation de plusieurs lois ayant des conséquences sur la mobilité des individus, ont permis de vastes mouvements de personnes à une échelle inédite. Et comme cela a été le cas avec la mondialisation, nombre de nos pays n'ont pu tirer pleinement avantage de l'augmentation des migrations.

Les migrations internationales présentent effectivement des avantages indéniables pour le développement des pays. Ceux-ci comprennent le lien humain dynamique entre cultures, économies et sociétés; les envois de fonds; l'accumulation des compétences et de savoir-faire; le transfert de technologies et de connaissances institutionnelles; les nouveaux modes de pensée tant sur le plan social que sur le plan politique. Cependant, si l'on ne mobilise pas comme il le faut toutes ces énergies, beaucoup d'entre nous risquent de perdre. C'est pour cette raison que nous soulignons la nécessité d'élaborer soigneusement des politiques permettant aux migrations internationales d'être avantageuses pour le développement des pays d'origine et d'accueil.

Le rapport du Secrétaire général indique que 200 millions de personnes vivent en dehors de leur pays natal, et en 2005, elles ont envoyé près de 250 milliards de dollars à leur pays d'origine. Il est

généralement admis aujourd'hui que les envois de fonds sont l'un des effets importants des migrations en matière de développement, notamment au niveau des individus et des foyers. Tout en soulignant l'importance de ces envois, il est important de se rappeler que les pays d'origine perdent un capital humain important du fait de l'émigration des professionnels qualifiés et des travailleurs non qualifiés.

Dans le cas du Malawi, sur trois médecins formés, deux vont émigrer pour rechercher de meilleures perspectives d'avenir. Les statistiques sont encore pires pour les infirmiers. Au cours des cinq dernières années, le Malawi a vu l'exode massif d'infirmiers qui sont allés travailler en Occident. Cela a grandement entravé la fourniture de soins médicaux dans notre pays.

La fuite des compétences est un facteur qui porte atteinte au développement durable. Il convient donc de travailler ensemble pour élaborer des stratégies à tous les niveaux afin de veiller à ce que les migrations bénéficient à tous. Nous appelons donc à une intensification de la coopération internationale qui puisse bénéficier aux petites économies nationales qui sont les plus vulnérables à la fuite des cerveaux, notamment dans les secteurs importants de la santé et de l'éducation.

Le Malawi se joint à certaines délégations qui sont déjà intervenues pour prôner un dialogue constant et constructif entre les pays d'origine et de destination afin de renforcer la coopération et identifier des solutions communes, y compris une aide au développement afin d'éliminer la pauvreté dans les pays d'origine.

La nécessité d'envisager d'autres possibilités pour faire participer la diaspora au développement est d'une importance cruciale. À cet égard, nous saluons le projet Migration pour le développement en Afrique, qui a été lancé par l'Organisation internationale pour les migrations et le programme Transfert des connaissances par l'intermédiaire des nationaux expatriés, qui ont de manière modeste mis en exergue les nombreuses possibilités offertes par la diaspora en ce qui concerne le développement de leurs pays. Ces programmes doivent être appuyés et encouragés.

En outre, il convient d'appuyer les efforts consentis par nos Gouvernements pour encourager les expatriés à retourner dans leur pays d'origine directement, par le biais de mesures incitatives

financières et professionnelles, et indirectement, en créant les cadres juridiques et institutionnels propices à ces retours.

Le Malawi appuie la proposition du Secrétaire général en faveur de la création d'un forum consultatif qui donnerait la possibilité de débattre de manière systématique et globale de toutes les questions ayant trait aux migrations internationales et au développement. Nous pensons que ce forum permettrait de maintenir la question des migrations et du développement au premier rang des préoccupations de la communauté internationale.

Le Malawi a des frontières poreuses. En tant que pays de transit, nous recevons beaucoup de demandeurs d'asile qui sont vraiment dans le besoin. Cependant, les éléments criminels transnationaux ont également tiré parti de la situation pour lancer des activités criminelles, dont la traite des femmes et des enfants. Il s'agit de problèmes à caractère transnational qui nécessitent des solutions transnationales.

Je voudrais terminer en insistant sur la nécessité qu'il y a à placer la protection efficace des droits économiques, sociaux et culturels des migrants au centre de tous les systèmes de gestion des migrations. Ma délégation espère sincèrement que ce Dialogue ne sera pas une fin en soi.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Albert Agossou, Ministre délégué auprès du Ministre des affaires étrangères chargé de l'intégration africaine et des Béninois de l'extérieur.

**M. Agossou** (Bénin) : Le Bénin se félicite de l'heureuse initiative prise par la communauté internationale en organisant ce Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement. La mondialisation consacre la mobilité des facteurs de production, y compris de la main-d'œuvre. Comme les autres facteurs, la mobilité transfrontalière de la main-d'œuvre doit désormais répondre, comme les marchandises à l'exportation, à des normes de plus en plus exigeantes. C'est là le message que mon pays, la République du Bénin, reçoit de la lutte contre la migration clandestine et informelle. À cet égard, pays d'accueil et pays d'origine sont interpellés. À ces deux titres, en tant que pays d'origine et d'accueil, le Bénin subit les conséquences néfastes des migrations en même temps qu'il profite de certains de leurs aspects positifs.

Comme le soulignent la plupart des rapports, les migrations sont appelées à croître en volume dans le temps. Et rien ne présage d'un recul du phénomène à moyen terme. Bien au contraire, tout porte à croire que même les nouvelles politiques d'immigration des pays du Nord ne visent pas à arrêter « cette hémorragie de compétences ».

Au-delà des formes traditionnelles connues et étudiées, un type particulier de migrations préoccupe le Gouvernement de mon pays. Il s'agit de la migration de personnes vulnérables, telles que les femmes et les enfants, qui font l'objet de trafic et de traite. Le trafic, le travail et la traite des enfants se nourrissent des limites et des échecs du système éducatif, notamment la non-universalité de l'école; l'allongement de la durée de chômage des diplômés, ce qui affaiblit la motivation des parents pour l'envoi des enfants à l'école; l'absence de législation; ou l'insuffisante application des textes réprimant le travail et le trafic des enfants.

En ce qui concerne le Bénin, une évaluation approximative, qui mériterait d'être affinée, situe sa population vivant et travaillant hors des frontières nationales à environ un million en 1983, et à près de 3 millions en 2005. De ces 3 millions, 1,02 % ont choisi l'Europe comme terre d'accueil et 0,27 % l'Amérique du Nord. La grande majorité, soit 98,29 %, vit en Afrique.

Le Gouvernement béninois reconnaît l'importance des migrations internationales et leur impact sur son économie. Le nombre des citoyens concernés, le montant des fonds transférés par les migrants, la tragédie vécue des retours forcés de migrants témoignent de l'acuité du problème pour le Bénin et justifient les efforts accomplis pour la gestion de la diaspora sur le plan institutionnel et politique.

Je voudrais à présent mettre l'accent sur les relations entre la prospérité de nos pays, pays d'origine, et la fuite des cerveaux. Il est admis que les migrants qualifiés contribuent à la croissance économique des pays d'accueil. Il a été également observé que les migrants qualifiés ont une plus faible propension que les moins qualifiés à transférer des fonds dans leur pays d'origine, peut-être à cause des opportunités d'intégration offertes par le pays d'accueil et la stabilité des emplois pour la main-d'œuvre hautement qualifiée. En tout état de cause, l'émigration de la main-d'œuvre qualifiée constitue a priori une perte pour le développement des communautés et des

pays d'origine que ne compensent pas, les membres en conviendront, les fonds qu'ils transfèrent périodiquement. Mais, il faut reconnaître que la faiblesse des capacités productives des pays d'origine à retenir les cadres formés à grands frais en est un facteur explicatif.

Cependant, le transfert de fonds établit un lien direct entre migration et développement. Il est donc nécessaire, au-delà de la question des transferts de fonds, d'opérationnaliser les mécanismes existants en vue du transfert des connaissances de la diaspora vers les pays d'origine, ce qui accroîtrait la contribution de celle-ci au développement de nos pays.

Au titre des transferts de fonds, les Béninois de l'extérieur ont officiellement transféré de 1999 à 2005 une somme de 698 millions de dollars. En s'interrogeant sur les secteurs d'affectation de ces ressources, on constate qu'en l'absence d'un mécanisme approprié d'orientation et de conseil, ces transferts vont majoritairement à la consommation finale des ménages et à l'immobilier. Ce constat met en exergue la nécessité d'une politique d'accompagnement et d'orientation des migrants, afin qu'ils trouvent un intérêt à investir dans le développement de leur pays d'origine.

Conscient de l'importance de ces transferts, le Bénin appelle la communauté internationale à soutenir la Déclaration ministérielle de la Conférence ministérielle des pays les moins avancés sur le transfert des fonds des migrants, notamment l'initiative relative à la création d'un Observatoire des transferts de fonds des migrants pour les pays les moins avancés. C'est le lieu de renouveler à la communauté internationale la disponibilité de mon pays à accueillir le siège de cet Observatoire.

En dépit des nombreuses mesures d'ordre législatif et réglementaire existantes, les difficultés observées dans la gestion des migrations au profit du développement appellent un certain nombre d'actions de la part de la communauté internationale, en droite ligne des décisions du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, tenu à Banjul en juillet 2006, à savoir offrir aux enfants exclus du système scolaire formel une alternative d'alphabetisation et d'apprentissage pour une meilleure insertion plus tard dans le tissu économique; encourager les accords bilatéraux entre pays d'émigration et d'immigration en faveur de la protection des droits des travailleurs migrants,

notamment les plus vulnérables; encourager tous les États à intégrer dans leurs stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté des politiques migratoires cohérentes et respectueuses des droits des migrants internationalement reconnus; appuyer techniquement et financièrement les pays d'émigration pour l'information et la sensibilisation des populations sur les conditions prévalant dans les pays traditionnels d'émigration; améliorer la connaissance des droits des travailleurs migrants dans les pays d'immigration en vue d'en faciliter le respect; appuyer les pays dans l'amélioration de la connaissance de leurs diasporas; enfin, promouvoir et renforcer les mécanismes de facilitation de l'utilisation de l'expertise des diasporas pour répondre aux besoins des pays d'origine.

Le Bénin est confiant que les présentes assises permettront de débattre de toutes ces questions, dont le suivi nécessitera le soutien de tous à la proposition du Secrétaire général de mettre en place un forum consultatif mondial sur les questions de migration et de développement. Ce forum sera un cadre privilégié d'échange et de consultation sur les défis et les enjeux des migrations internationales.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M<sup>me</sup> Rosario Graciano de los Santos, Vice-Ministre des affaires étrangères de la République dominicaine.

**M<sup>me</sup> Graciano de los Santos** (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Il est vital pour moi de participer à cette importante rencontre. Les migrations internationales sont l'un des grands phénomènes mondiaux de notre époque. Dans le monde contemporain, la mobilité des personnes ne cesse de croître; elles traversent les frontières internationales et se rendent dans d'autres pays à la recherche de meilleures conditions de vie, poussées par l'absence de développement, en particulier le manque d'emploi et de moyens de subsistance durables, non seulement pour elles-mêmes mais aussi pour les membres de leur famille.

En tant que représentants des gouvernements, il nous incombe de jouer un rôle majeur dans l'élaboration et l'orientation des politiques publiques, prenant en compte les retombées favorables des migrations. Le premier grand défi que nous devons relever consiste à faire la lumière sur le lien entre migrations et développement, de manière à déterminer si ce lien est vraiment possible dans les pays, en particulier les pays d'émigration.

La République dominicaine, en tant que pays d'origine et d'accueil de migrants, constate l'évolution notable des déplacements humains depuis la deuxième moitié des années 70 à aujourd'hui. La féminisation croissante, le changement de la perception des Dominicains résidant à l'étranger et le processus de différenciation sociale de la diaspora, causé par la promotion sociale des émigrants originels et l'existence des deuxième et troisième générations, dont les conditions socioéconomiques et culturelles sont meilleures que celles de leurs aïeux, caractérisent le mieux le contexte dans lequel les politiques tenant compte de ces changements profonds doivent être mises en œuvre.

Les politiques relatives aux migrations internationales relèvent de la souveraineté des États, qui élaborent et mettent en œuvre ces politiques en conformité avec la réglementation interne. Cependant, les gouvernements de toutes les régions du monde sont conscients que les migrations doivent être planifiées et gérées grâce à la coordination et à la coopération internationales.

En vertu de ce critère, les gouvernements unissent leurs efforts grâce à des forums consultatifs régionaux non contraignants, qui rassemblent les représentants d'États, d'organisations non gouvernementales et d'entreprises, entre autres secteurs, afin d'examiner le problème des migrations dans un esprit de coopération, en favorisant les échanges et la conclusion d'accords bilatéraux et multilatéraux sur les migrations internationales.

Notre pays se joint aux efforts de la communauté internationale pour faire prendre conscience de la dimension du phénomène migratoire au niveau mondial. Le Dialogue de haut niveau sur les migrations et le développement donne à nos pays la possibilité d'échanger et d'examiner les nouvelles idées sur les politiques migratoires axées sur le développement de portée non seulement nationale mais également mondiale, qui enrichissent les consultations régionales qui, jusqu'à présent, ont été très fructueuses pour les États participants. Nous espérons que cette rencontre importante débouchera sur des propositions et des recommandations qui aideront les pays à améliorer les conditions leur permettant de relever les défis qu'engendrent les migrations et de mettre à profit les possibilités qu'elles offrent.

J'aimerais mettre en exergue trois initiatives pertinentes entreprises récemment par le

Gouvernement dominicain, en coopération avec d'autres pays de la région.

La première c'est le Congrès international pour la création de synergies entre les migrations et le développement, organisé en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM).

Une deuxième initiative est le forum du secteur privé pour étudier les liens entre les envois de fonds des expatriés et le développement, organisé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux. Cette manifestation a rassemblé des représentants d'entreprises qui travaillent dans les secteurs des transferts de fonds, du microcrédit et des technologies de l'information et de la communication, ainsi que des organismes chargés de l'élaboration des réglementations et des entités pouvant appuyer des projets.

La troisième initiative est la Consultation régionale sur les migrations, les transferts de fonds et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, organisée en collaboration avec le PNUD, le Groupe spécial pour la coopération Sud-Sud, l'Alliance des Nations Unies entre les organismes publics et privés pour le développement rural, l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme et d'autres organismes, avec l'appui de diverses entreprises du secteur privé. La consultation a réuni des délégations de gouvernements, du monde des affaires, de groupes de la diaspora, d'organisations non gouvernementales et d'organisations internationales, dans lesquelles 13 pays étaient représentés, dont le Brésil, la Bolivie, la Colombie, la République dominicaine, l'Équateur, El Salvador, le Mexique, le Nicaragua et le Pérou. Le Président Leonel Fernández a prononcé une importante allocution sur la problématique de la diaspora et des transferts de fonds, et la réunion a débouché sur l'adoption d'une déclaration à examiner au présent Dialogue de haut niveau.

J'ai le plaisir de mettre le texte de cette déclaration à la disposition des participants à la présente réunion. Nous invitons tous les participants à examiner les propositions qui y figurent et nous appelons instamment tous les gouvernements et toutes les organisations internationales, au premier chef le PNUD, à prendre ces propositions pour base afin d'élaborer de nouvelles politiques et adopter de

nouvelles mesures en réponse aux besoins et possibilités identifiés par la consultation régionale.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Eissa Maldoun, Vice-Ministre du travail de la République arabe syrienne.

**M. Maldoun** (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous voudrions tout d'abord féliciter M<sup>me</sup> Al-Khalifa de son élection à la tête de l'Assemblée générale à sa soixante et unième session. Nous lui souhaitons plein succès dans son travail et nous l'assurons de l'appui de notre délégation. Je voudrais également exprimer notre appui à l'intervention de la Ministre de l'intérieur de l'Afrique du Sud, qui a parlé au nom du Groupe des 77 et la Chine.

La migration est un phénomène humain qui remonte à des temps immémoriaux. Elle a pris à travers l'histoire des formes diverses, tant individuelles que collectives. Cependant, elle a toujours été, à la base, une quête de meilleures conditions de vie et d'une réponse aux besoins économiques du migrant. La migration a été un creuset où se sont mélangé civilisations et cultures, rapprochant souvent les civilisations, les cultures et les peuples.

On ne peut examiner les migrations aujourd'hui sans prendre en compte la mondialisation, avec ce qu'elle comporte d'éléments positifs et négatifs. Et comme ce qui domine dans le phénomène migratoire est l'intérêt du migrant à améliorer ses conditions de vie, il reflète avec beaucoup de clarté la nécessité de combler les vides laissés par les disparités économiques extrêmement importantes entre les pays du monde. Il faut agir collectivement au niveau international pour s'attaquer aux causes profondes des migrations, qui relèvent de la problématique du développement économique et de la juste répartition des richesses.

Afin d'optimiser les avantages des migrations internationales pour parvenir au codéveloppement, il faut élaborer une méthodologie économique sur le plan mondial, dans le cadre d'une politique internationale qui reconnaisse le rôle des migrations dans le développement. Pour y parvenir, il serait judicieux de ne pas considérer les envois de fonds d'expatriés comme un substitut à l'aide publique au développement.

Il est également nécessaire de faire baisser le coût des transferts de fonds vers les pays d'origine et de

veiller à les faciliter sans discrimination aucune. Les migrants doivent aussi pouvoir transférer leurs allocations de retraite sans avoir à affronter des obstacles créés par la fiscalité des pays d'accueil. Il est aussi essentiel de fournir une assistance aux transferts de fonds en direction des pays en développement. Les lois liées à la lutte contre le terrorisme ne doivent pas constituer un obstacle à la réalisation de transferts de fonds qui sont nécessaires au développement. Il est également essentiel de ne pas imposer des restrictions financières unilatérales qui bloquent de tels transferts de fonds. Dans ce contexte, la question des partenariats entre des associations d'expatriés et leurs gouvernements nous semble devoir être étudiée.

Notre région a connu une forme artificielle de migration que n'a pas abordée le rapport du Secrétaire général (A/60/871) – pas plus qu'il n'en a abordé les effets extrêmement graves. Ainsi, le paragraphe 110 explique que le rapport porte principalement sur les liens entre migrations et développement, mais n'aborde pas certains aspects importants des mouvements de population, en particulier les migrations forcées ou les questions se rapportant à la protection des demandeurs d'asile ou des réfugiés.

Les migrations provoquées par une implantation illégale qu'a connues notre région, et notamment la Palestine à la suite de l'occupation israélienne, ont touché des centaines de milliers de Palestiniens, dont le nombre s'élève à plusieurs millions aujourd'hui. Ces personnes ont été déplacées par la force, soit au niveau interne soit vers les pays voisins.

Par conséquent, mon pays et d'autres pays de la région ont connu différentes formes de migration venant de pays voisins, à la suite de l'occupation israélienne et des actes d'agression qui ont provoqué la migration forcée des Palestiniens. De plus, la Syrie accueille plus de 400 000 Syriens déplacés du Golan syrien occupé par Israël, plus d'un demi-million de réfugiés palestiniens et beaucoup plus de réfugiés irakiens.

La dernière forme de migration que nous connaissons est la migration temporaire de plus de 200 000 réfugiés libanais, une conséquence directe des dernières agressions israéliennes contre le Liban. Il n'est pas nécessaire d'expliquer à l'Assemblée l'ampleur considérable des obstacles que de telles migrations représentent pour le développement économique et social de notre pays et de la région tout entière.

La situation humanitaire des migrants – tout en reconnaissant qu’il y a différents types de migration – devrait susciter le vif intérêt de la communauté internationale, qui a adopté plusieurs instruments internationaux régissant et garantissant les droits des migrants. Nous estimons à cet égard que la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille est la plus complète. Mon pays, la Syrie, qui considère qu’il est nécessaire de préserver les droits de la main-d’œuvre immigrée, est devenu partie à cette Convention et aux autres instruments relatifs aux droits de l’homme qui régissent les droits de cette main-d’œuvre internationale.

Nous sommes également partie aux six autres instruments qui constituent, avec la Convention internationale, le corpus des traités de protection des droits de l’homme de l’ONU. Par ailleurs, la lutte contre la traite illégale d’êtres humains appelle une intensification des efforts de la communauté internationale. Nous estimons que le meilleur moyen de coordonner nos actions dans ce domaine est le transfert des technologies qui peuvent servir à démasquer les auteurs de tels crimes.

La Syrie, et plus particulièrement Damas, la plus ancienne capitale du monde, a connu à travers l’histoire 33 civilisations différentes qui se sont fondues en un seul creuset. Cela fait de la Syrie et de la société syrienne un exemple unique en son genre dans l’histoire. La société syrienne sait accepter et intégrer l’immigré, et elle est capable de prendre part à un dialogue entre les civilisations et les cultures.

Au cours des derniers siècles, les émigrés syriens ont apporté des contributions remarquables à la civilisation, à la culture et à l’économie des pays d’accueil dans le monde entier. Ces migrants sont des personnes qui ont deux pays : le pays de destination et la République arabe syrienne elle-même.

Nous souscrivons sans réserve au contenu du rapport du Secrétaire général. Nous pensons également que les débats sur les politiques internationales en matière de migration ne devraient pas uniquement reposer sur l’approche économique. Les migrations ont également des implications sociales, culturelles et politiques qu’il est nécessaire d’aborder.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Asgar Alakbarov, Vice-Ministre de l’intérieur de la République d’Azerbaïdjan.

**M. Alakbarov** (Azerbaïdjan) (*parle en russe*) : Le Gouvernement de la République d’Azerbaïdjan se félicite de la tenue du présent Dialogue, qui va nous permettre de définir pour les années à venir les perspectives de la coopération internationale autour des questions liées aux migrations.

En Azerbaïdjan, plus de 20 lois et arrêtés régissant les migrations sont en vigueur, dont la Loi sur l’immigration et la loi sur les migrations de travailleurs. L’Azerbaïdjan est devenu partie à sept grands instruments des Nations Unies relatifs aux droits des migrants, dont la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et ses protocoles additionnels concernant la lutte contre la traite des personnes et l’introduction clandestine de migrants. Ces instruments du droit international ont servi de base à l’élaboration de notre Plan d’action national de lutte contre la traite des personnes et de la Loi sur la lutte contre la traite des personnes, adoptés en 2004 et 2005 respectivement. Les mesures que nous prenons au plan national en matière de migration reposent sur la Conception de l’État de la politique migratoire ainsi que sur le Programme de l’État en matière de migrations. Dans le cadre de ce Programme, un service des migrations a été créé en 2005 au sein du Ministère de l’intérieur.

L’Azerbaïdjan ayant vu ses citoyens émigrer en masse dès les tout premiers jours de son retour à l’indépendance, en 1991, nous pouvons nous considérer comme un pays d’origine de migrants. Cette émigration était motivée par les difficultés liées à la transition et exacerbées par l’afflux d’environ un million de réfugiés et de personnes déplacées suite à l’occupation d’une partie du territoire azerbaïdjanais par l’Arménie.

Par ailleurs, un grand nombre de nos concitoyens vivent et travaillent dans de nombreux pays de la Communauté d’États indépendants. L’influence des migrants sur la vie sociale et économique du pays est indéniable. Dans le même temps, il apparaît nécessaire de mettre au point des mécanismes spéciaux permettant que les fonds transférés par les migrants soient utilisés au profit de la réduction de la pauvreté et du développement durable. Il est donc indispensable de faciliter les modalités des envois de fonds. Une coopération active avec les organismes financiers et autres des pays de destination peut y concourir.

Je voudrais aborder une autre question, celle de la protection des droits des migrants. Nous ne pouvons

qu'êtré alarmés par la récente multiplication des actes racistes et xénophobes commis contre les migrants. La persistance des stéréotypes fait obstacle à leur bonne intégration dans la société ce qui, en retour, soulève de graves problèmes d'ordre social. Aussi nous tournons-nous vers les pays de destination en les priant de prendre toutes les dispositions voulues.

La traite des personnes constitue le plus grave danger posé par la migration illégale. La lutte contre ce type de crime doit donc être prioritaire. À cet égard, un département de lutte contre la traite des personnes a été créé au sein du Ministère de l'intérieur; une ligne téléphonique d'urgence a été mise en place en coopération avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et des organisations non gouvernementales; et un centre de réadaptation des victimes de la traite humaine est en passe d'être ouvert.

Pour corriger les incidences négatives des migrations et tirer profit de leurs avantages, il faut des partenariats efficaces et féconds entre les pays d'origine et de destination, ainsi qu'entre les pouvoirs publics, le secteur privé et la société civile. La coopération avec les organisations internationales compétentes est tout aussi cruciale. À cet égard, les travaux du Groupe mondial sur la migration revêtent une grande importance.

Pour terminer, je voudrais saluer le travail cohérent et efficace de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Je suis sûr que l'OIM, en coopération étroite avec l'ONU, jouera un rôle considérable dans le règlement des problèmes actuels qui font l'objet du présent Dialogue.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M<sup>me</sup> Ana Eugenia Durán, Vice-Ministre costa-ricienne du Gouvernement et de la politique.

**M<sup>me</sup> Durán** (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je commencerai mon intervention en réaffirmant l'appui sans réserve du Costa Rica aux propos tenus par les délégations sud-africaine et guyanienne au nom du Groupe des 77 et de la Chine et du Groupe de Rio, respectivement.

Ces interventions au nom de groupes ont rappelé le caractère mondial des migrations et la nécessité d'aborder ce phénomène pareillement, du point de vue mondial. Nous avons souligné les défis à relever et les avantages à maximiser ensemble. Le lien entre le développement et les migrations, les effets de la

mondialisation, la féminisation croissante du phénomène migratoire et la nécessité de régler cette épineuse question en tenant compte de la dimension humaine et des droits de l'homme, tels sont les points sur lesquels nous devons insister aussi souvent que nous en avons l'occasion.

Puisque nous avons été invités à un dialogue, ma délégation espère bénéficier des expériences et des aspirations partagées, mais aussi et, surtout, des résultats concrets et positifs nés de ces échanges.

Je voudrais donc communiquer certaines informations sur la situation de mon pays. Avant cela, j'en profite pour féliciter nos frères du Guatemala, d'El Salvador, du Honduras et du Nicaragua, qui célèbrent aujourd'hui avec le Costa Rica la Journée de l'Indépendance.

Bien que petit pays en voie de développement, le Costa Rica est classé, par la Division de la population des Nations Unies, au premier rang des pays de destination en Amérique latine et au neuvième rang à l'échelle mondiale. En chiffres, cela signifie qu'en février de cette année, 10 % de notre population se composait de migrants, ce qui explique que nous attachions une si grande importance à ce thème.

Il est clair que la grande majorité de nos pays sont à la fois des pays d'origine, de transit et de destination. L'idée préconçue demeure toutefois que les migrations actuelles seraient un phénomène Nord-Sud. Or, les chiffres montrent que cela est loin de correspondre à la réalité.

Il importe d'examiner dans la même mesure tous les aspects et toutes les implications du phénomène des migrations Sud-Sud. Ainsi, l'un des principaux défis à relever par un pays en développement qui est principalement un pays de destination pour les migrants consiste à absorber la demande accrue de services de base pour que la population tout entière, y compris les migrants, puisse vivre dans la dignité. Cela reste la tâche la plus ardue à accomplir et à surmonter par les pays en développement.

En tant que pays attaché à la promotion et à la défense des droits de l'homme, le Costa Rica est convaincu que toute législation et politique dans le domaine des migrations doit garantir les droits, être contraire à toute forme de racisme et de discrimination, s'opposer franchement à la xénophobie et promouvoir une interaction positive qui permette de tirer le

meilleur parti des échanges quotidiens entre les citoyens et les migrants étrangers.

Parallèlement, il est clair qu'il appartient à l'État de garantir la sécurité et le bien-être de ses habitants et, pour ce faire, il devra prendre les mesures nécessaires dans le cadre de l'état de droit pour prévenir l'entrée et la résidence des étrangers ayant des antécédents judiciaires ou des comportements criminels qui mettent en danger la sécurité nationale.

C'est un équilibre difficile à atteindre. Pour y contribuer, le Costa Rica a identifié trois aspects qu'il juge fondamentaux, bien qu'ils ne soient pas les seuls. Premièrement, le phénomène migratoire doit être traité au niveau national sur la base d'une convocation de tous les secteurs pertinents et concernés, que ce soit positivement ou négativement; il faut résister à la tentation de réaliser des gains politiques à court terme et privilégier une approche à face humaine qui offre des garanties. Deuxièmement, la communauté internationale doit prendre des mesures concertées et efficaces pour que les migrations se déroulent en bon ordre, dans la sécurité et le respect des droits de l'homme de chacun. Troisièmement, la communauté internationale doit privilégier les démarches basées sur la coopération et le développement, qui placent l'individu et son bien-être au centre de l'attention. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement est une condition importante mais non suffisante.

Il faut ici un degré élevé de coordination et de collaboration de la part de tous les secteurs, au niveau tant national qu'international. Il faut également une connaissance et une compréhension profondes des répercussions sociales, économiques et institutionnelles des migrations, tant dans les pays de destination que dans les pays d'origine et de transit.

Enfin, pour aborder la question des migrations, leurs causes et leurs conséquences dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, il faut prendre en compte le fait que près de 90 % des Latino-Américains qui vivent dans une pauvreté extrême vivent dans les pays à revenu intermédiaire. C'est pourquoi les priorités en matière de coopération internationale devraient refléter cette réalité.

Nous attendons le jour où nous pourrions dire que tous les citoyens de nos pays se trouvent là où ils ont librement choisi de résider, jouissent d'un niveau de vie satisfaisant et mènent une vie digne.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. José Mandra, Vice-Ministre de l'intérieur du Mozambique.

**M. Mandra** (Mozambique) (*parle en portugais; texte anglais fourni par la délégation*) : Ma délégation souhaite s'associer à la déclaration faite par le Ministre de l'intérieur de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et la Chine.

Les migrations ont maintenant atteint des niveaux sans précédent du fait, entre autres facteurs, de la facilité accrue de voyager, des disparités économiques persistantes au niveau régional et sous-régional, des catastrophes naturelles, des conflits armés, de l'instabilité politique et de la vulnérabilité des frontières nationales. La migration est inévitable et ne peut être arrêtée tant qu'il y aura un profond déséquilibre en matière de développement entre les pays. Cela ne devrait pas apparaître comme un problème ou une menace. Si les migrations sont bien coordonnées entre les pays d'origine et d'accueil, elles peuvent avoir des effets positifs sur l'économie, créer des emplois et générer des bénéfices. En Afrique et en particulier dans mon pays, le Mozambique, la migration de la population active est une réalité actuelle et historique qui a un impact direct sur l'économie et la société.

En abordant le problème de l'immigration, il faut garder présents à l'esprit le respect des droits de l'homme et de la dignité humaine, la coopération régionale et internationale et le partage des responsabilités entre les pays d'origine, de transit et de destination. La relation entre migrations et développement est indissoluble. D'un côté, les migrations enrichissent la culture et la société du pays de destination, avec des implications d'une grande portée pour l'emploi et la croissance économique. D'un autre côté, cependant, les migrations peuvent aboutir à une fuite des cerveaux qui réduit la population active et la main-d'œuvre qualifiée dans les pays d'origine.

En examinant la question des migrations internationales et du développement, nous reconnaissons qu'il est nécessaire d'établir un large consensus politique en ce qui concerne les défis qu'affronte la communauté internationale : des défis en matière de sécurité, de criminalité organisée, de pressions sur les ressources, d'inégalités et déséquilibres de développement, de xénophobie, de chômage et des différences juridiques.



Malgré tous ces problèmes, en ce qui concerne la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA), le libre mouvement des personnes sur le territoire des autres pays peut être un facteur qui contribue au processus d'intégration régionale. Le libre mouvement des personnes est la manière la plus visible dont les citoyens ordinaires peuvent tirer avantage de la construction d'une communauté d'États. En conséquence, nous plaidons pour une démarche progressive en ce qui concerne les problèmes liés aux migrations, par l'adoption de politiques dans le cadre des organisations communautaires qui visent l'intégration régionale. Ces politiques incluraient la gestion et la surveillance des migrations, les travailleurs migrants, les déplacements forcés, la sécurité et la stabilité nationales et internationales, la prévention et la gestion des crises, le règlement des conflits et la coopération internationale et régionale.

En ce qui concerne le lien entre migrations et développement, le Mozambique souscrit aux priorités établies au titre de la Position commune africaine sur la réduction de la pauvreté, qui comprennent l'agriculture et le développement rural; la bonne gouvernance; l'harmonisation des politiques économiques et sociales; l'amélioration de la protection des femmes, des jeunes et des personnes handicapées; le renforcement de la coopération régionale, interrégionale et internationale; et la promotion des politiques dans le domaine de la santé.

Reconnaissant l'importance des migrations et de leurs conséquences sur la vie économique, politique, sociale et culturelle de notre continent, les Gouvernements ont pris d'importantes mesures pour définir un cadre stratégique pour une politique africaine conjointe en matière de migrations. L'objectif d'ensemble de ce cadre stratégique est d'encourager les États africains à inscrire les questions migratoires dans leurs programmes nationaux et régionaux grâce à l'élaboration de politiques nationales en matière de migrations. Ce cadre vise à apporter une solution à un certain nombre de problèmes qui découlent des migrations internationales, à savoir les menaces à la paix et à la sécurité; les mécanismes pour la protection des réfugiés et pour la lutte contre la criminalité transnationale organisée; le développement des ressources humaines pour alléger les effets de la fuite des cerveaux; la promotion de la coopération et de l'intégration régionales; et la promotion de la croissance économique et des échanges commerciaux grâce au développement de l'infrastructure et à la

création d'un environnement propice à la participation des migrants, en particulier ceux des diasporas, au développement de leurs pays d'origine par le transfert de savoir-faire, de l'épargne et des transferts de fonds.

*La Présidente assume la présidence.*

Les contributions apportées au cours de ce Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement encourageront l'intégration des migrations dans les stratégies de développement de nos pays, régions et continents grâce à la promotion de politiques cohérentes et coordonnées.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Carlos López, Sous-Secrétaire aux questions migratoires et Ministre des affaires étrangères de l'Équateur.

**M. López** (Équateur) (*parle en espagnol*) : L'Équateur souscrit également aux déclarations de la Jamaïque – au nom du Groupe des 77 et de la Chine – et du Guyana – au nom du Groupe de Rio – qu'il partage pleinement.

L'Équateur est un des rares pays qui possède la double qualité de pays d'origine et de destination des migrants, une situation à laquelle s'ajoute celle de pays d'accueil de personnes déplacées en provenance d'autres pays – phénomène différent mais complémentaire des migrations – ce qui en a fait le pays d'Amérique latine qui compte le plus grand nombre de réfugiés. Cet état de fait a rendu nécessaires la formulation de politiques nouvelles et des investissements économiques massifs qui ne peuvent aboutir sans la coopération de la communauté internationale – qui reste insuffisante.

La responsabilité partagée des pays d'origine et de destination dans la recherche de solutions aux problèmes liés aux migrations ne doit pas faire oublier le rôle des pays de transit. Cela permettra également de mieux lutter contre la traite des êtres humains, qui procure des ressources supérieures à celles du trafic de drogue, ses effets pervers et la corruption qui la favorise.

L'Équateur, aux côtés de l'Argentine, de la Bolivie, du Brésil, du Chili, de la Colombie, du Paraguay, du Pérou, du Suriname, de l'Uruguay et du Venezuela, a signé la Déclaration d'Asunción (A/61/86, annexe), document final de la sixième Conférence sud-américaine sur les migrations, qui a entériné le principe de responsabilité partagée.

L'Équateur a entrepris des actions concertées avec des pays amis, des organisations internationales, la société civile et le secteur public, comme des programmes de retour volontaire en coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ou la signature d'accords tels que celui passé avec l'Espagne pour réguler et gérer les flux migratoires. Ce dernier prend la forme d'un programme-pilote garantissant des contrats de travail sûrs dans des conditions égales aux citoyens des deux pays signataires, sans intervention de tierces parties et conformément au droit du travail.

Sur le plan interne, le Plan national pour les Équatoriens à l'étranger pose les bases d'un traitement global des questions migratoires, pour que l'État garantisse les droits de ses citoyens partout dans le monde et favorise leur réintégration dynamique dans les activités de développement national. La création du Groupe de travail sur les migrations professionnelles est un progrès important, car il contribue à l'élaboration de politiques publiques en la matière qui tiennent compte des droits des migrants, en coopération avec la société civile, les institutions publiques et les organisations internationales. Par ailleurs, le Plan d'action national contre les enlèvements, la traite des migrants, l'exploitation sexuelle, professionnelle et autres et la prostitution des femmes, des enfants et des adolescents a été approuvé par le Président de la République le 30 août 2006.

Les secteurs de la population les plus vulnérables – femmes, enfants et personnes âgées – font face à la destruction du milieu familial, subissent les effets du déplacement et la perte de leurs racines, et sont exposés à l'exploitation sexuelle, à l'exclusion scolaire et à la discrimination sur les lieux de travail. Le respect des droits de l'homme trace la voie vers la réalisation des objectifs du Millénaire.

Pour l'économie équatorienne, l'une des conséquences principales des migrations réside dans les envois de fonds, qui sont devenus la deuxième source de revenu du pays. C'est pourquoi nous nous sommes efforcés de réduire le coût de ces transferts, en signant des accords avec la Banque centrale et de nombreuses entités non officielles, sans jamais oublier le caractère privé de ces fonds. Parallèlement, des campagnes ont été lancées pour encourager l'emploi adéquat de cet argent dans des projets productifs. Compte tenu du nombre élevé de migrants qui vont d'un pays en développement dans un autre, la question

des envois de fonds est devenue un nouvel aspect de la coopération Sud-Sud.

Les associations de migrants dans les pays de destination sont des points de convergence qui canalisent les aspirations des citoyens établis à l'étranger, et ils doivent à ce titre devenir le lieu propice aux échanges interculturels, en même temps qu'un mécanisme efficace d'adaptation au milieu et de sensibilisation au concept de codéveloppement. Ce concept doit prendre essentiellement la forme d'un transfert de technologie des pays de destination vers les pays d'origine et d'un transfert des capacités et compétences des ressources humaines migrantes, sans laisser de côté les projets qui renforcent les liens des migrants avec leur pays d'origine, à travers des possibilités d'investissement dans leur communauté.

Le principe de souveraineté ne doit pas amoindrir les droits des migrants, quel que soit leur statut juridique, mais au contraire garantir, dans un esprit de tolérance, leur intégration harmonieuse dans leur société d'accueil. La régularisation du statut des migrants est un objectif qui bénéficie aux pays tant d'origine que de destination, au-delà des migrants eux-mêmes, sans les stigmatiser sur le plan pénal.

Pour finir, mon pays estime que les schémas d'intégration doivent faciliter les migrations et élargir le concept de libre circulation des personnes, en même temps que des marchandises, des services et des capitaux. Tels sont les défis de ce Dialogue : faire des migrations une source de richesse et de développement et veiller à ce qu'elles ne soient plus forcées, mais volontaires. De cette façon, nous atteindrons les objectifs qui sont la raison d'être de ce Dialogue, dont nous espérons qu'il se poursuivra à travers le forum global. Nous remercions la Belgique pour son offre d'accueillir la première réunion du forum en question.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Germán Espinal, Directeur général des migrations du Honduras.

**M. Espinal** (Honduras) (*parle en espagnol*) : Le Honduras se réjouit de l'organisation de ce Dialogue de haut niveau, qui offre à n'en pas douter une occasion remarquable d'aborder le phénomène migratoire dans une perspective globale et multifocale, en identifiant et définissant les éléments de l'ordre du jour en la matière ainsi que les mécanismes de suivi nécessaires. Nous souhaitons également exprimer notre satisfaction, Madame, de vous voir élue à la présidence de l'Assemblée générale, et notre certitude absolue que

vosre expérience diplomatique nous aidera à atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

Aujourd'hui, 15 septembre, nous célébrons l'indépendance des pays d'Amérique centrale. C'est une coïncidence fort heureuse. Historiquement, le Honduras est pour les migrants un pays d'origine, mais il est situé dans une région de transit et constitue également un pays de destination, accueillant des populations qui ont émigré pour des raisons professionnelles – déplacement qui s'explique par une forte densité de population – ou qui y ont trouvé refuge durant la décennie de conflit politico-militaire. En dépit de leurs ressources limitées, les Honduriens ont su partager et faire preuve de solidarité, d'amitié et d'hospitalité, souvent au mépris de l'ordre du jour politique passager.

Le Honduras pense que pour être efficace, une stratégie migratoire doit être fondée sur les éléments suivants : le respect des droits de l'homme, des conditions de travail préservant la dignité des migrants, notamment des plus vulnérables – femmes et enfants –, la lutte contre la traite des êtres humains et la réadaptation de ses victimes, ainsi que la protection des migrants. Une approche globale doit être adoptée, et cela nécessite une coopération internationale accrue visant à favoriser la compétitivité en améliorant la qualité de vie quand elle laisse à désirer, ce qui se traduira par une vie meilleure pour l'ensemble de la population. Dans le même temps, nous devons reconnaître les liens qui existent entre les différents marchés du travail et échanger, ce faisant, nos expériences de manière à élaborer des propositions novatrices qui encouragent la circulation et la mobilité des personnes dans le cadre de migrations régulières, sûres et transparentes, en considérant parmi les critères fondamentaux celui de la durée de résidence dans le pays d'accueil.

Le Honduras réaffirme également la nécessité de modifier les programmes des organismes internationaux chargés, directement ou indirectement, des questions de migration.

Sans minimiser la mise au point d'un cadre conceptuel, nous estimons que face à la détérioration des conditions sociales, à l'aggravation de la pauvreté et au renforcement des disparités, les sociétés de l'Amérique latine devraient étudier la possibilité d'adopter d'autres modèles possibles de développement. Face au mécontentement croissant et justifié de masses de plus en plus pauvres, le nécessité

de procéder à des réformes structurelles permettant un développement plus équitable s'impose de plus en plus chaque jour. La marginalisation sociale, la corruption et l'absence de débouchés et d'emplois ont entraîné une augmentation importante des migrations vers les pays développés.

Il ressort naturellement de ce constat la nécessité d'adopter le principe de la responsabilité partagée et de renforcer continuellement la coopération internationale à l'appui de nouveaux processus migratoires favorisant l'intégration. Forts de la volonté politique proclamée par nos présidents lors de plusieurs sommets de chefs d'État, dont celui de Panama qui s'est tenu au début de cette année, nous insistons sur la nécessité d'appliquer des modèles qui favorisent la libre circulation des personnes, des biens et des services.

Les initiatives en ce sens ont été en premier lieu menées dans la région du Nicaragua, du Guatemala, d'El Salvador et du Honduras, où sont intégrés des aspects fondamentaux d'une politique migratoire basée sur le consensus et née de la recherche de solutions incorporant les efforts des gouvernements, la participation de la société civile et l'aide des organismes internationaux et d'intégration régionale.

Le Secrétaire général du Système d'intégration centraméricain organise et facilite cette concertation. Le Secrétariat du Système fournit l'assistance technique nécessaire à la mise en place d'une plateforme technologique qui intègre la question des migrations aux politiques mises en œuvre dans la région susmentionnée, entre autres actions importantes.

L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) fournit une assistance technique à tous les niveaux. Dans le même ordre d'idées, des forums de dialogue et de concertation s'inscrivant dans le cadre de la Conférence régionale sur les migrations et de la Commission centraméricaine pour les migrations sont encouragés. Cet environnement propice à la proposition et à la formulation des initiatives donne la possibilité à la région de promouvoir et de consolider la démocratie, tout en appuyant le développement général grâce à des réformes qui visent à assurer la stabilité de la région. Aider à régler les crises dans les pays d'origine, en apportant une assistance et en autorisant l'aide que représentent les envois de fonds effectués par les migrants, pourrait contribuer à la mise en œuvre d'une politique solidaire qui encouragerait, à son tour, l'adoption d'une solution à moyen terme et

d'un engagement correspondant entre les pays d'Amérique latine et les nations développées.

À l'inverse, si venaient à cesser les revenus perçus sous la forme d'envois de fonds et si de nouveaux émigrants se voyaient refuser l'entrée dans les pays de destination, l'effet en serait d'aggraver non seulement la crise économique, mais également les problèmes sociaux et politiques des pays d'origine, faisant peser ainsi un fardeau supplémentaire sur les capacités déjà insuffisantes de nos pays pour répondre à un excédent de population.

Nous estimons que le durcissement des mesures visant à maîtriser les flux migratoires ne ferait qu'aggraver la situation critique de la région et menacerait la viabilité des réformes structurelles susceptibles d'assurer la stabilité. Les mesures déjà mises en œuvre montrent de manière à la fois concrète et symbolique qu'il existe un rejet des migrants et, parce qu'elles constituent une menace véritable à l'intégrité et aux droits humains des migrants, elles alimentent un refus généralisé de telles mesures.

Je voudrais évoquer dans ce contexte la question des processus de prise de décisions et d'élaboration de la politique étrangère. Nous estimons que ces facteurs devraient être pris en compte, puisque ce sont eux qui détermineront si l'Amérique latine adopte une approche faite d'alliances stratégiques en faveur du développement ou si elle suit, au contraire, des approches où se multiplieront les obstacles et l'hostilité, ce qui ne manquera pas d'aggraver la crise que traversent les relations internationales.

Le Honduras salue, bien entendu, avec enthousiasme la création d'un forum consultatif sur les migrations internationales, placé sous l'égide des Nations Unies, dont le but serait d'aider à rassembler les différentes parties intéressées aux questions de migration et d'encourager l'échange de leurs expériences respectives. Je tiens à réaffirmer également la nécessité d'intensifier les efforts complémentaires de coopération internationale et de renforcer les avantages mutuels.

Pour terminer, je voudrais redire que le Honduras est disposé à soutenir et à participer aux activités qui permettront d'élaborer un cadre conceptuel et institutionnel indispensable à notre région, aux Nations Unies et à la communauté internationale dans son ensemble, et qui conduiront à une coopération efficace.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M<sup>me</sup> Belela Herrera, Vice-Ministre des relations extérieures de l'Uruguay.

**M<sup>me</sup> Herrera** (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Je voudrais remercier le Secrétariat de l'ONU pour tous les efforts déployés pour promouvoir et assurer le succès du présent Dialogue, en faveur duquel mon pays est résolument engagé.

Les États ibéro-américains ont fait des migrations internationales un thème prioritaire, qui sera même le thème principal du prochain sommet des chefs d'État ibéro-américains, qui aura lieu dans la ville de Montevideo du 3 au 5 novembre prochains. L'Uruguay tient à féliciter le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, ainsi que son Représentant spécial pour les migrations, M. Peter Sutherland, pour leur contribution à l'inscription de la question des migrations à l'ordre du jour international.

L'Uruguay souscrit pleinement aux propos du Secrétaire général, à savoir que cette question concerne tous les pays, sans distinction, qu'ils soient pays d'origine ou pays de destination. D'ailleurs, nombreux sont les pays à être à la fois pays d'accueil et pays d'origine. En conséquence, la gestion des migrations devrait donner lieu à une étroite coopération entre les pays d'origine et les pays de destination des migrants, afin d'aborder le phénomène dans toute sa complexité. Compte tenu de son caractère mondial, cette question ne peut être abordée qu'au niveau multilatéral. C'est pourquoi l'Uruguay appuie la proposition de créer un forum permanent, dans le cadre des Nations Unies, qui permettra d'examiner les processus migratoires complexes.

Nous réaffirmons la pertinence des Objectifs du Millénaire pour le développement et nous sommes persuadés qu'un engagement véritable des États Membres en leur faveur permettra de réduire les disparités et d'éliminer ainsi les aspects les plus négatifs des flux migratoires. Grâce au codéveloppement, l'émigration cessera d'être une fuite en avant imposée par la pauvreté. Notre pays estime qu'il est fondamental de respecter pleinement les droits humains individuels et sociaux des migrants et de leurs familles et insiste sur l'application indispensable par tous les États Membres de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Dans notre région, la Conférence sud-américaine sur les migrations a approuvé à l'unanimité, en mars 2006, la Déclaration d'Asunción, qui insiste sur une série de principes directeurs fondamentaux pour l'examen de cette question. Les chefs des États membres du Marché commun du Sud (MERCOSUR) ont, de manière opportune, décidé de signer le Traité de libre résidence à l'intérieur du MERCOSUR, qui garantit les droits et la mobilité des ressortissants des pays membres au niveau régional.

Dans notre propre pays, nous avons lancé une stratégie vigoureuse de communication et d'échange avec les quelques 1,5 million d'émigrés uruguayens, lesquels représentent 13 % de notre population. Pour élaborer cette stratégie, nous avons pris en considération les contributions précieuses faites par les diverses instances de la société civile et du milieu universitaire. La société civile a également joué un rôle très important de conseil lors de l'élaboration du projet de loi sur les migrations qui sera présenté dans les prochains jours au Parlement uruguayen.

En ce qui concerne les questions de nationalité et de citoyenneté, nous nous employons à fournir des preuves de nationalité aux citoyens uruguayens de l'étranger, afin de faciliter la pleine régularisation de leur statut dans les pays d'accueil. Nous nous efforçons également, par les voies légales pertinentes, de permettre aux Uruguayens de l'étranger de voter, ce qui est l'un des facteurs essentiels permettant de préserver le lien avec le pays d'origine.

Dans le domaine économique et commercial, des progrès ont été enregistrés pour la conclusion d'importants accords avec les institutions financières de manière à promouvoir les envois de fonds via le système bancaire, afin d'en réduire le coût. Nous avons également développé des liens avec plusieurs groupes d'Uruguayens afin de les encourager à investir leurs économies et leurs capitaux en Uruguay et à promouvoir plus largement ces pratiques dans les pays d'accueil.

En réponse à divers besoins et demandes, nous offrons également aux Uruguayens de l'étranger un accès aux services de santé, de logement et d'assurances, tous étroitement liés au système de transfert de fonds au centre duquel se trouve la Banque centrale.

Dans le domaine culturel, nous sommes en train d'élaborer une série de mesures et de programmes concrets dont l'objectif est de réaffirmer l'identité

culturelle des Uruguayens de l'étranger. Ils comprennent notamment des projets d'enseignement à distance, de défense et de promotion de la langue espagnole, de présentation des produits culturels, d'expositions d'art et d'artistes uruguayens dans les pays où résident les diverses communautés uruguayennes, et plus particulièrement l'encouragement des visites des Uruguayens les plus qualifiés, que ce soit dans le domaine universitaire, artistique ou celui des affaires, afin qu'ils puissent faire partager au pays la richesse de leur expérience, sans pour autant que cela entraîne nécessairement leur retour définitif.

Enfin, naturellement notre stratégie de liens et de relations suppose la promotion d'un nouveau mode de participation citoyenne dans le pays d'origine alors que l'on réside à l'étranger. À cet effet, nous avons encouragé l'organisation des communautés uruguayennes de l'étranger, afin de créer des espaces de rencontre, de dialogue et de recommandation sur les problèmes spécifiques ou plus généraux de la société uruguayenne. Nous pensons que cela peut être un bon moyen de gérer les migrations en respectant les droits de l'homme et en tirant parti de la participation des groupes de migrants.

Pour terminer, nous voudrions réaffirmer qu'il est de notre devoir à tous de transformer les flux migratoires en une rencontre féconde et enrichissante des cultures permettant, en fin de compte, de faire véritablement progresser la civilisation.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Zvonko Zinrajh, Secrétaire d'État et Vice-Ministre de l'intérieur de la Slovaquie.

**M. Zinrajh** (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Avec près de 200 millions de migrants internationaux dans le monde, et alors que la tendance montre que ces chiffres seront encore plus élevés à l'avenir et que les migrations seront encore plus répandues qu'aujourd'hui, la Slovaquie estime qu'il est nécessaire de renforcer le dialogue et la coopération entre les gouvernements afin d'agir de manière plus cohérente.

Nous sommes convaincus qu'une attention particulière doit être accordée à la protection des droits de l'homme et à la garantie de la sécurité des migrants. Ce sont deux éléments fondamentaux pour la prévention des flux migratoires illégaux, et en particulier lutter contre la traite des êtres humains. À cet égard, il faudrait mettre davantage l'accent sur une nouvelle conception de la sécurité humaine qui

marquerait un passage des politiques sécuritaires ayant essentiellement pour objectif la protection des territoires des États à des politiques plus centrées sur les personnes, sans distinction de sexe, de race, de religion, d'ethnicité, de citoyenneté ou autres caractéristiques distinctives.

Lorsqu'elles sont gérées efficacement, les migrations peuvent avoir des effets bénéfiques importants à la fois sur le pays d'accueil et sur le pays d'origine, ainsi que sur les migrants eux-mêmes. Nous soulignons par conséquent la nécessité d'adopter une approche équilibrée, globale, cohérente et exhaustive qui canaliserait les bienfaits des migrations régulières, permettrait d'élaborer des politiques pour s'attaquer aux migrations illégales et assurerait une coopération avec les pays tiers.

L'un des éléments les plus importants d'une politique migratoire complète est le lien qui existe entre les migrations et le développement. À cet égard, une attention plus grande doit être accordée à la fois à la manière dont les questions de migration peuvent être intégrées aux stratégies de réduction de la pauvreté et aux autres stratégies de développement national des pays partenaires, et à la manière dont les donateurs peuvent appuyer les priorités des pays partenaires dans un tel contexte. Cette approche pourrait notamment comporter des politiques pour faire face à la fuite des cerveaux et répondre à la question de savoir comment optimiser l'impact des envois de fonds, qui restent des fonds privés et ne devraient donc pas être considérés comme un substitut à l'aide publique au développement.

La Slovénie reconnaît également qu'il est nécessaire d'entreprendre des actions concertées pour traiter efficacement des problèmes de traite des êtres humains, de trafic des personnes et autres problèmes graves. Il est de plus en plus clair que, si les flux migratoires illégaux et les activités criminelles qui les accompagnent peuvent être limités grâce à des mesures répressives et à des opérations policières, ils ne pourront toutefois être totalement endigués ou éliminés sur le long terme.

Malheureusement, de nombreux gangs criminels organisés tirent parti de la détresse des migrants, les exploitent pour générer des profits, en les soumettant à une relation d'esclavage et en les forçant à s'engager dans des activités criminelles. Ces individus deviennent les victimes de l'avidité d'autrui et se retrouvent souvent sans aucune protection, en

particulier les groupes les plus vulnérables comme les femmes et les enfants. La lutte contre la traite des êtres humains et le trafic des immigrés est tout à fait cruciale à l'élimination du travail forcé et servile, ainsi qu'à celle de la criminalité organisée. Compte tenu de sa nature spécifique et du fait qu'elle représente une violation consciente des droits de l'homme fondamentaux des victimes, la traite des êtres humains tout particulièrement est en train de devenir l'un des défis les plus importants à l'échelle mondiale.

Prévenir et éliminer la traite des êtres humains exige des mesures diverses, notamment des efforts de prévention, la fourniture d'une aide et d'une protection aux victimes, la criminalisation des activités liées à la traite et la mise en place de programmes de sensibilisation. Dernier point, et c'est le plus important, il faut éliminer les causes profondes de la traite, comme la pauvreté, l'exclusion et la marginalisation sociales, la discrimination à l'égard des femmes et des enfants, et l'absence de perspectives d'avenir, et il faut également réduire la forte demande dans les pays de destination. D'importants instruments juridiques ont été adoptés au niveau international afin de prévenir la traite des êtres humains. Toutefois, ils ne sont pas encore pleinement appliqués partout. Nous appelons les États Membres à accélérer le processus de ratification des instruments internationaux pertinents afin que les mesures indispensables puissent être prises sur le terrain.

La Slovénie se félicite des buts et principes du présent Dialogue de haut niveau en vue de trouver des solutions durables à ces problèmes bien réels, et ce afin d'améliorer la relation entre les incidences bénéfiques pour le développement et les conséquences négatives des migrations internationales.

C'est un processus de longue haleine qui nécessite des mesures de mise en œuvre cohérentes à l'échelon mondial. Nous pensons que le Dialogue de haut niveau peut beaucoup aider les pays et les organisations qui y participent à faire en sorte que les migrations servent mieux le développement, à favoriser la coopération et les approches nouvelles, à enrichir ainsi le débat mondial sur les migrations internationales, à améliorer tant la coopération bilatérale que multilatérale, surtout dans le cas de l'ONU, et à développer des politiques migratoires beaucoup plus efficaces.

**La Présidente** (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole à S. E. M. Gagik Yeghanyan, Vice-Ministre de l'administration territoriale de l'Arménie.

**M. Yeghian** (Arménie) (*parle en russe*): Ce Dialogue de haut niveau illustre le fait que la réglementation des processus migratoires transcende depuis longtemps le cadre des nations et des États et même de la coopération bilatérale et régionale. C'est aujourd'hui un problème vraiment mondial. Pour l'Arménie, la réglementation des migrations est une question d'une importance stratégique, étant donné qu'après avoir acquis son indépendance, notre pays a dû faire face, entre autres problèmes, à un nombre sans précédent de personnes déplacées. L'Arménie a connu toutes les sortes de flux migratoires, y compris ceux qui résultaient de l'expulsion de plus de 360 000 réfugiés d'Azerbaïdjan vers l'Arménie à la suite du conflit au Haut-Karabakh et de la migration d'environ un million de personnes – environ un tiers de sa population – parties de l'Arménie.

Compte tenu des graves problèmes causés par des flux migratoires aussi importants, nous devons examiner le rapport qui existe entre les migrations et le développement étant donné qu'il a des incidences sur les pays d'accueil et les pays d'origine. C'est ce qu'a fait l'Arménie. Je pense que de nombreux représentants siégeant dans cette salle savent bien quelle a été la contribution de la diaspora arménienne, qui représente plus d'un million de personnes, aux pays où ils ont trouvé résidence. Selon des études réalisées par des experts indépendants, dans la Fédération de Russie seule – qui a accueilli beaucoup de personnes venant d'Arménie ces dernières années – les migrants arméniens ont créé plus d'un million d'emplois.

En outre, les envois de fonds des travailleurs migrants et des Arméniens vivant à l'étranger ont eu des incidences économiques importantes sur la capacité de notre pays à réaliser une croissance économique de plus de 10 %. En conséquence, pour l'Arménie, l'effet des migrations sur les processus de développement est directement lié aux envois de fonds qui constituent une source d'investissement pour notre économie. Selon des informations dues à la Banque centrale, les Arméniens vivant à l'étranger apportent chaque année environ un milliard de dollars américains à l'économie arménienne. La majorité – 76 % – de ces fonds est consacrée aux biens de consommation; uniquement 2 % sont investis dans des activités économiques. Nous devons donc utiliser d'urgence ces fonds et les investir dans notre économie.

Nous n'en sommes dans ce domaine qu'au stade préliminaire – la question figure à notre agenda de coopération avec le Fonds international de

développement agricole. À ce titre, nous portons le plus grand intérêt à établir un dialogue avec d'autres pays et des organisations internationales, d'autant qu'un certain nombre de pays de l'Union européenne ont mis en œuvre des programmes similaires avec succès.

Apporter une aide aux travailleurs migrants pour les aider à trouver un emploi légal est l'un des objectifs de nos débats à cette réunion. De nombreux pays développés satisfont régulièrement leur demande de main d'œuvre en ayant recours aux migrants venant des pays en développement. Ces migrants acceptent des emplois qui sont généralement considérés comme peu attrayants par la population locale mais ils travaillent également dans d'autres domaines, notamment les services médicaux et les technologies de l'information.

Cependant, les lois en matière de migrations en vigueur dans les pays développés transforment parfois automatiquement ces personnes en immigrants en situation irrégulière. Je pense qu'il est grand temps de venir à bout de ce problème. Je suggère tout d'abord que les pays hôtes fournissent aux pays d'origine les informations nécessaires s'agissant de la demande de main-d'œuvre sur les marchés du travail. Les organisations gouvernementales qui se consacrent à aider les travailleurs étrangers pourraient les conseiller quant aux procédures à suivre dans ce domaine ou en ce qui concerne les questions y afférentes. Je suis convaincu que cette coopération pourrait constituer un moyen efficace de lutter contre les migrations illégales.

Dans le contexte des migrations et du développement, nous attachons de l'importance à favoriser le retour des migrants. Nous partageons pleinement l'opinion du Secrétaire général que l'objectif principal de toute politique migratoire est de donner la possibilité de vivre et de travailler dans son pays d'origine à tous ceux qui le désirent.

Je voudrais informer l'Assemblée que, s'agissant des retours des citoyens arméniens migrants, nous avons conclu des accords avec trois pays européens, achevé des négociations avec cinq autres pays et poursuivons des négociations avec encore cinq autres pays. L'expérience nous a montré que pour éviter de recycler les travailleurs en situation irrégulière, il est nécessaire de disposer de programmes de réinsertion lorsque nous les réadmettons sur notre territoire. Nous sommes actuellement en train de mettre en œuvre de tels programmes avec les Gouvernements suisse et

français. En outre, nous comptons créer un centre qui non seulement aidera les migrants de retour, mais leur permettra également d'accéder au Web, avant leur retour, pour contacter les organisations gouvernementales pertinentes en Arménie afin de recevoir les informations qui leur sont nécessaires.

Dans de nombreux pays du monde, il y a un dicton qui dit qu'un bon départ fait la moitié du succès. Ce dicton s'applique également à notre réunion. Nous pensons qu'avec cette réunion, nous nous engageons sur la voie d'un dialogue à long terme sur les questions liées aux migrations au sein de l'ONU. Dans le même temps, la réussite dans ce domaine dépendra, dans une grande mesure, de nos activités de suivi. La mise en œuvre des recommandations qui seront adoptées lors de ces réunions exigera des capacités institutionnelles et, selon nous, l'Organisation internationale pour les migrations, qui dispose de réseaux institutionnels dans le monde entier, pourra favoriser cette entreprise.

**La Présidente** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M<sup>me</sup> Ndiyo Mutiti, responsable des services d'immigration de la Zambie.

**M<sup>me</sup> Mutiti** (Zambie) (*parle en anglais*) : Je voudrais m'associer aux orateurs précédents pour vous féliciter, Madame, à l'occasion de votre élection à la présidence de la soixante et unième session de l'Assemblée générale.

Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Afrique du Sud au nom du Groupe des 77 et la Chine.

Nous savons tous qu'aucun pays dans le monde ne possède les compétences humaines nécessaires pour faire marcher son économie dans les secteurs tant privé que public. C'est pour cela que les individus se déplacent d'un pays à un autre en quête d'horizons plus cléments. D'autres mouvements de population ont été causés par l'instabilité politique.

Dans le cas de la Zambie, il y a beaucoup de Zambiens qui ont quitté leur pays pour offrir leurs services dans d'autres pays. La Zambie a été dépossédée, au profit d'autres pays, de travailleurs tels que des médecins, des infirmières, des professeurs d'université et des enseignants. Cette perte de main-d'œuvre a donné lieu à des ratios disproportionnés enseignants/élèves, professeurs d'université/étudiants, médecins ou infirmières/patients, ce qui a eu des incidences négatives sur la main-d'œuvre exploitée au maximum.

Par ailleurs, la Zambie doit, dans une certaine mesure, faire appel à du personnel compétent venu d'autres pays, en particulier dans des domaines tels que la médecine, l'ingénierie et la comptabilité, pour n'en mentionner que quelques-uns. Parmi les expatriés vivant en Zambie, on compte ceux qui sont à la recherche de pâturages plus verts ou ceux qui relèvent du domaine de l'aide au développement. Il a été constaté que les difficultés liées aux migrations et au développement doivent être évaluées plus intensément et réglées dans leur contexte national spécifique.

La Zambie a accueilli divers réfugiés fuyant les guerres, les troubles civils et l'instabilité politique dans la région. Le Gouvernement zambien a autorisé certains de ces réfugiés à travailler et, autant que possible, à gérer des entreprises. En outre, il a conclu des accords avec d'autres pays et avec des organisations internationales, comme l'Organisation internationale pour les migrations et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, afin de faciliter le rapatriement de réfugiés, dès lors qu'ils peuvent retourner dans leur pays d'origine en toute sécurité.

Il incombe aux États Membres de régler les questions de migration dans le contexte du développement, de manière à obtenir des économies d'échelle. Cela étant, les mesures qui doivent être prises doivent garantir la protection des droits de l'homme conformément aux conventions relatives aux droits de l'homme, qui s'appliquent tant aux migrants qu'aux communautés locales. Les migrants sont exposés aux risques d'exploitation tels que le travail forcé, la discrimination, la xénophobie et des conditions de vie déplorables. Il importe de renforcer les partenariats avec l'Organisation internationale du Travail, grâce à laquelle la plupart des États Membres adoptent des normes minimales fondamentales dans les domaines de l'emploi et du travail.

Étant donné que nous vivons dans une économie mondiale, il convient de donner la priorité aux questions de migration qui contribuent au développement de nos économies nationales grâce à des processus intégrés régionaux. Ces priorités doivent tenir compte des expériences des groupes vulnérables, tels que les femmes, les jeunes et les enfants, qui sont aisément exposés aux risques d'exploitation et de mauvais traitements.

Outre la contribution au développement économique du travailleur migrant, il faut prendre en



considération l'adaptation culturelle et linguistique, pour laquelle des instruments doivent être mis au point, ce qui accroît les obligations sociales des pays d'accueil.

Il convient d'étudier la question de l'envoi de fonds en tant que source de développement économique dans les pays d'origine, dans le cadre des politiques de réduction de la pauvreté et de l'investissement étranger direct. Cela étant, les salariés ne doivent pas être contraints de transférer des fonds, étant entendu qu'il est probablement préférable pour eux de se constituer un patrimoine dans le pays d'accueil. À l'heure actuelle, l'envoi de fonds par la voie informelle ou la remise de fonds en personne ne sont pas nécessairement pris en compte par les systèmes de comptabilisation. C'est pourquoi il est nécessaire de combler le fossé entre estimations et chiffres réels. On pensait que les ménages qui recevaient ces fonds les investiraient utilement, créant ainsi de nouvelles perspectives économiques chez eux. Cependant, les études révèlent que ces fonds sont utilisés pour la consommation.

Par ailleurs, les migrants ne sont pas à l'abri de pandémies telles que le VIH/sida et des catastrophes naturelles. Les efforts nationaux visant à maîtriser ces fléaux devraient également remédier à la situation désespérée des migrants, en particulier ceux qui travaillent.

Pour terminer, je voudrais marquer mon accord sur ce que d'autres orateurs ont dit à propos de la nécessité d'adopter une approche globale et équilibrée à l'égard de la mise en œuvre des politiques de migration et de la fourniture de services. Tous les pays doivent se rendre compte des possibilités que les migrations représentent pour le développement et assurer la protection des droits de tous les migrants. Nous espérons que le Dialogue de haut niveau ouvrira la voie à un débat plus approfondi sur cette question importante dans un contexte multilatéral. Cela permettra aux États Membres, à la société civile et à d'autres parties prenantes de débattre de la question, d'échanger des idées et de renforcer la coopération internationale sur tous les aspects des migrations et du développement.

*La séance est levée à 13 h 15.*